



## **VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 À 19H30**

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### **GREFFE ET CONTENTIEUX**

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2021;

#### **COMMUNICATIONS**

4. Renouvellement, pour l'année 2022, du contrat de conception graphique, d'impression et de distribution du bulletin municipal « Le Loretain »;

#### **RESSOURCES HUMAINES**

5. Convention collective des cols blancs – Conclusion et autorisation de signature;
6. Politique portant sur le télétravail (Cols blancs) - Autorisation de signature;
7. Politique portant sur l'horaire de travail flexible (Cols blancs) - Autorisation de signature;
8. Convention collective des cols bleus – Conclusion et autorisation de signature;
9. Embauche de deux préposés aux Plateaux;
10. Embauche d'une assistante-trésorière;

11. Nomination de monsieur Gaston Drolet à titre de journalier régulier;

## **URBANISME**

12. Demande de dérogation mineure – 1426, rue de la Ferme;
13. Demande de dérogation mineure – 1608-1612, rue Notre-Dame;
14. Demande de dérogation mineure – 1720 et 1730, rue Notre-Dame;
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1720-1730, rue Notre-Dame;
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1244, rue Marion;
17. Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 919;

## **TRAVAUX PUBLICS**

18. Autorisation de travaux et de dépenses pour la phase III du jardin communautaire;

## **TRÉSORERIE**

19. Adoption d'une politique concernant les modalités de versement des allocations de départ des élus municipaux;
20. Approbation des comptes à payer pour le mois de septembre 2021;
21. Divers;
22. Période de questions;
23. Levée de la séance.



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 28 septembre 2021 à 19h30.

Sont présents sur place : Monsieur Gaétan Pageau, maire  
(Salle du conseil) Madame Sylvie Falardeau  
Madame Josée Ossio  
Monsieur André Laliberté  
Monsieur Charles Guérard  
tous conseillers et formant quorum

Est absente : Madame Sylvie Papillon

Sont présents sur place : Monsieur André Rousseau, directeur général  
(Dans leur bureau) Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière  
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme  
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente Madame Isabelle Saillant,  
(À distance) directrice des communications

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 213-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** le retrait du point 17 de l'ordre du jour concernant l'autorisation de travaux et de dépenses pour la phase III du jardin communautaire;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition au retrait du point 17;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 31 août (Ajournée au 2 septembre 2021) et du 22 septembre 2021 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Résolution d'appui - École des Hauts-Clochers – Classe extérieure;

#### GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021;
6. Acceptation de l'offre de règlement dans le litige portant sur la teinte des fenêtres du Point de services Émile Loranger;

## **COMMUNICATIONS**

7. Contrat de conception graphique, impression et distribution du bulletin municipal Le Loretain octroyé à Hebdo Litho inc. – Ajustement des quantités;

## **BIBLIOTHÈQUE**

8. Octroi de contrat pour la reliure de documents pour la bibliothèque Marie-Victorin de L'Ancienne-Lorette pour les années 2022-2024;

## **RESSOURCES HUMAINES**

9. Modification de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et de traitement des plaintes* – Changement de la personne responsable de son application;
10. Embauche d'un journalier temporaire au Service des travaux publics;
11. Embauche d'un nouveau membre du personnel aquatique;

## **URBANISME**

12. Abrogation de la résolution 104-18 « Actes d'acquisition de servitudes d'aménagement et d'utilité publique – rue Notre-Dame - Conclusion et autorisation de signature<sup>o</sup> » - Modification des signataires autorisés au sein de la Ville;

## **TRAVAUX PUBLICS**

13. Annulation de l'appel d'offres quant à l'octroi de contrat pour la réfection du terrain de balle – Parc municipal (terrains 2 et 3);
14. Abrogation de la résolution 40-21 « Demande de résolution pour l'obtention d'aide financière pour le projet de réfection de la bibliothèque<sup>o</sup> » - Montant de subvention supérieure;
15. Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) - Déplacements d'utilité publique - Hydro-Québec, Bell et Vidéotron;
16. Autorisation au Service des Travaux publics de commencer l'avant-projet et de lancer un appel d'offres pour les services d'ingénierie - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase III);

## **TRÉSORERIE**

17. Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2021;
18. Dépôt du rapport semestriel de la trésorière – exercice financier 2021 – Deuxième projection;
19. Approbation de la programmation de travaux partielle et autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;
20. Divers;

21. Période de questions;

22. Levée de la séance.

### ADOPTÉE

214-21 3.

#### **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 31 AOÛT (AJOURNÉE AU 2 SEPTEMBRE 2021) ET DU 22 SEPTEMBRE 2021 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 31 août et 22 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration des 31 août et 22 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

**CONSIDÉRANT** les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par André Laliberté et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

#### **SÉANCE DU 31 AOÛT 2021 (AJOURNÉE AU 2 SEPTEMBRE 2021)**

**DG2021-021** Adoption de la Stratégie de développement durable, du Plan de transition et d'action climatique 2021-2025 et des orientations stratégiques solidaires;

**PA2021-131** Prise d'acte du document intitulé Bilan 2015-2020 et chantiers 2021-2025 de la Vision de l'arbre - Place aux arbres;

**AP2021-537** Entente de collaboration entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministre des Transports du Québec), relative à la préparation et la réalisation des travaux requis dans le cadre du projet de reconstruction des structures du chemin des Quatre-Bourgeois surplombant l'autoroute Henri-IV (Dossier 75940);

**AP2021-560** Adjudication d'un contrat pour la collecte et le traitement des bouteilles de propane accumulées dans les écocentres -Lot 1 (Appel d'offres public 75623);

- AP2021-603** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de sécurité (Appel d'offres public 75791);
- AP2021-604** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériel de premiers soins (Appel d'offres public 75983);
- AP2021-605** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur électricien spécialisé en entretien de réseaux de moyenne et haute tension électrique (Appel d'offres public 75868);
- AP2021-620** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la Ville de Québec -Contrats débutant en 2021 (Appel d'offres public 75485)
- AP2021-626** Entente entre la Ville de Québec et Créneau Aliments Santé, relative aux services professionnels et techniques pour la gestion et l'entretien ménager des installations de Mycélium, propriété de la Ville de Québec, en lien avec la Vision entrepreneuriale Québec 2026 (Dossier 76135);
- AP2021-636** Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel Csoft et l'application HydroWeb pour l'année 2022 (Dossier 42040);
- AP2021-645** Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines VIP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 42418);
- AP2021-651** Abrogation de la résolution CA-2021-0205 - Adjudication d'un contrat pour le transport des digestats déshydratés (Appel d'offres public 74910);
- AP2021-653** Adjudication d'un contrat pour le remplacement de l'outil de reconnaissance vocale (Appel d'offres public 75794);
- DE2021-020** Entente entre la Ville de Québec et Canam Ponts Canada inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Projets majeurs de la Vision Entrepreneuriale Québec 2026 - Convention de financement entre la Ville de Québec et Canam Ponts Canada inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du Fonds local d'investissement pour réaliser le Projet de modernisation et virage 4.0: centre d'excellence en découpe de plaques d'acier;
- DE2021-643** Entente entre la Ville de Québec et 9091-5547 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Construction du siège social avec des espaces dédiés à la R et D;
- DE2021-764** Entente entre la Ville de Québec et le Centre de création Limoilou, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Projets sociétaux locaux du Fonds régions et ruralité, pour réaliser le projet Démarrage de l'organisme, élaboration d'une étude de marché et d'un plan d'affaires;
- DE2021-821** Modification de la résolution CA-2021-0237, relative à l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 076 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou;

- DE2021-826** Entente entre la Ville de Québec et 9349-6248 Q11ébec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Perfectionnement numérique et augmentation de la productivité chez Usinage Concept;
- DE2021-858** Entente entre la Ville de Québec et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du Plan commerce 2020-2022 de la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Programme d'améliorations extérieures dédié aux commerces ayant pignon sur rue;
- DE2021-917** Avenant à l'entente intervenue le 22 mars 2019 entre la Ville de Québec et l'Université Laval - Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Université Laval – pépinière d'innovations 2021-2024;
- DE2021-920** Avenant 12 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'innovation, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- DE2021-923** Entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, ainsi que six autres partenaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Espace d'accélération et de croissance techno-Tandem 2021-2022;
- DE2021-932** Entente de permission de travaux et d'installation d'une conduite pluviale sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 1 411 588, 1 411 590, 1 411 592 et 1 411 593 du cadastre du Québec, entre la Ville de Québec et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- FN2021-043** Approbation du Règlement no 405 modifiant le règlement d'emprunt no 389 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 M \$ et autorisant des dépenses concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale (RTC);
- FN2021-044** Approbation du Règlement no 403 décrétant un emprunt n'excédant pas 10 828 000 \$ concernant la mise à niveau du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs du Réseau de transport de la Capitale (RTC);
- FN2021-045** Approbation du Règlement no 404 décrétant un emprunt n'excédant pas 7 700 000 \$ concernant le remplacement des batteries des autobus hybrides du Réseau de transport de la Capitale (RTC);
- GA2021-010** Adoption du calendrier 2022 des séances du conseil d'agglomération de Québec;

<b>LS2021-144</b>	Avenants aux ententes triennales entre la Ville de Québec et SQUAT Basse-Ville et Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités;
<b>OT2021-008</b>	Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec), la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et l'Association touristique de Charlevoix, relative à la mise en place d'un appel de projets pour la relance touristique de la région de la Capitale-Nationale en 2022;
<b>RH2021-570</b>	Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP), relative à l'horaire de travail des employés du Service de la gestion des immeubles;
<b>RH2021-630</b>	Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat du personnel occasionnel de Québec (F.I.S.A.) 2020-2024;
<b>RH2021-654</b>	Modification de la nomenclature des emplois du personnel occasionnel non syndiqué d'ExpoCité;
<b>TM2021-196</b>	Dépôt d'une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge sur rue, dans le cadre du Programme de bornes sur rue d'Hydro-Québec;
<b>TM2021-197</b>	Dépôt d'une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge corporatives, dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro du gouvernement du Canada;
<b>AP2021-675</b>	Contrat d'acquisition de licences pour des serveurs hyperconvergés (Dossier 76235);
<b>OT2021-006</b>	Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la ministre du Tourisme, relative au rôle de la Ville comme Association touristique régionale pour la région touristique de Québec;
<b>PA2021-149</b>	Entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'élaboration conjointe d'une planification détaillée du secteur Chaudière;
<b>RH2021-535</b>	Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain Ouellet (ID. 029332), à titre de greffier et directeur du Service du greffe et des archives;
<b>RH2021-664</b>	Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur David Drouin (ID. 023964) à titre de directeur du Service des approvisionnements;
<b>RH2021-665</b>	Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Marauda (ID. 029441) à titre de directeur associé du Service des approvisionnements;
<b>CU2021-042</b>	Appropriation de 360 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
<b>GT2021-282</b>	Adoption du projet de Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social et d'un projet institutionnel relatif à l'aménagement d'une partie du stationnement de la

cour municipale de Québec sur le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1417, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite;

- LS2021-076** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le cotit des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec, R.A.V.Q. 1395;
- PA2021-093** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1403;
- PA2021-094** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404;
- TM2021-071** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé, R.A.V.Q. 1408;
- PV2021-016** Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1409.

#### **SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

- AP2021-601** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage (Appel d'offres public 75825);
- AP2021-606** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement des abris temporaires et des équipements (Appel d'offres public 75866);
- AP2021-635** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C027 (Appel d'offres public 52218);
- AP2021-652** Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 3C224 (Appel d'offres public 52218);
- AP2021-656** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 – Zone C0077 (Appel d'offres public 73404);
- AP2021-668** Avis de modification numéro 1 relatif aux contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments – Lot 20 (Appel d'offres public 74584) *Comité exécutif du 8 septembre 2021* Approvisionnements;

- AP2021-607** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits en pente (Appel d'offres public 75867);
- AP2021-609** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits plats (Appel d'offres public 75862);
- AP2021-670** Contrat entre la Ville de Québec et *Irosoft inc.*, relatif à la maintenance et au soutien des produits de la suite *AGIL* (Dossier 53139);
- AP2021-671** Renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques – Cour municipal (Dossier 46606);
- AP2021-674** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, relativement à l'utilisation du parc du domaine de Maizerets et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs par l'organisme (Dossier 76263);
- AP2021-676** Cession de contrats des lots 1, 2 et 8 de *Villéco inc.* à *9444-5476 Québec inc.*, pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers (Appel d'offres public 64671);
- AP2021-677** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif *07-102 (236)*, *N/D 19-300 (4008)* (Dossier 61426);
- AP2021-680** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Développer et implanter un programme de développement des compétences en qualité de service (Appel d'offres public 75761);
- DE2021-936** Entente entre la Ville de Québec et *Défi-Évasion Chez Soi inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international*;
- AJ2021-029** Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2021;
- AP2021-569** Adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires (Appel d'offres public 75546);
- AP2021-631** Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente de service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions International Élite Itée* (Dossier 53609);
- DE2021-965** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue Gaudar, connu et désigné comme étant composé des lots 2 341 222, 2 341 223, 2 341 224, 2 341 225 et d'une partie du lot 3 547 055 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- DE2021-969** Entente entre la Ville de Québec et *VAOLO inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde d'amorçage pour le développement et la commercialisation d'une plateforme technologique en tourisme durable*;

- DG2021-027** Adoption du *Plan d'action solidaire 2021-2025* de la Ville de Québec;
- PA2021-124** Ratification de l'entente intervenue le 14 avril 2021 entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec*;
- RH2021-709** Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relative à la modification de l'annexe K de la convention collective;
- TI2021-002** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la fourniture de services en matière de radiocommunication basés sur la technologie *Enhanced Digital Access Communication System* et de soutien en téléphonie, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024;
- TI2021-007** Amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à l'implantation d'un service évolué de radiocommunication pour le territoire de la ville de Québec;
- AJ2021-034** Règlement hors cour relativement aux poursuites en Cour supérieure par *Hamel Construction inc. c. Ville de Québec* (Numéros C.S : 200-17-030307-193 et 200-17-030360-192);
- AP2021-713** Paiement à, *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180);
- AP2021-714** Paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures des entreprises d'utilité publique locataires des installations de *Bell Canada* (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76348);
- AP2021-715** Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente avec *Vidéotron ltée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53068);
- AP2021-716** Paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73124);
- AP2021-723** Avis de modification numéro 3 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53069);
- AP2021-730** Ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts- Conseils inc.*, pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1er décembre 2021 au 13 mars 2022 (Dossier 76373);

- AP2021-740** Adjudication de contrats pour le transport et le recyclage de résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 – Lots 1, 2, 3, 5 et 6 (Appel d'offres public 76001);
- DE2021-716** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du futur prolongement de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 160 900 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-973** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 912, boulevard Pie-XII, connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-976** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Le Gendre, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 695 638 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-983** Acquisition à des fins municipales d'immeubles situés en bordure de l'autoroute Charest, connus et désignés comme étant les lots 1 695 639, 1 696 353 et 1 696 354 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2021-986** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2021-989** Avenant numéro 3 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relativement à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières;
- DE2021-990** Bail entre la Ville de Québec et *GM Développement inc.*, relatif à la location d'espaces commerciaux et de bureaux situés au 305, boulevard Charest Est à Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- OT2021-009** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relativement au programme de cartes d'achat Prépayées;
- TI2021-005** Appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2021-109** Appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2021-110** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1366;*
- GT2021-282** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social et d'un projet institutionnel relatif à l'aménagement d'une partie du stationnement de la cour municipale de Québec sur le lot numéro 1 479 014 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1417;*

**GT2021-292** Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 862 547 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1418;

**GT2021-288** Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 1 228 679, 1 228 680 et sur une partie du lot numéro 2 142 985 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1419.

**QUE** le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

#### **ADOPTÉE**

**215-21 4.      RÉSOLUTION D'APPUI - ÉCOLE DES HAUTS-CLOCHERS – CLASSE EXTÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT** que l'école des Hauts-Clochers a reçu un financement pour le *Programme des collectivités en santé de CFC* afin de construire une classe extérieure;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend appuyer la demande de l'école des Hauts-Clochers pour son projet de classe extérieure;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal appuie l'école des Hauts-Clochers quant à son projet de construction d'une classe extérieure déposé dans le cadre du *Programme des collectivités en santé de CFC*.

#### **ADOPTÉE**

**216-21 5.      APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu:

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 août et de la séance ordinaire du 31 août 2021.

#### **ADOPTÉE**

217-21 6.

#### **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RÈGLEMENT DANS LE LITIGE PORTANT SUR LA TEINTE DES FENÊTRES DU POINT DE SERVICES ÉMILE LORANGER**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette a publié un devis d'appel d'offres pour services professionnels en architecture le 20 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la réfection du presbytère de la paroisse Notre-Dame et sa conversion en un point de service de la Ville, les élus du conseil municipal sont insatisfaits de la teinte verdâtre des fenêtres, ayant spécifié au devis initial leur désir d'obtenir un visuel blanc, immaculé;

**CONSIDÉRANT** qu'une mise en demeure a été transmise le 10 juillet 2019 à la firme d'architectes stipulant que la Ville se considérait lésée par le produit final livré eu égard au dommage esthétique allégué;

**CONSIDÉRANT** que la firme d'architectes et la Ville ont tenté de trouver une solution raisonnable afin de rendre le résultat conforme aux attentes initiales, sans succès;

**CONSIDÉRANT** que le 28 juillet 2021, maître Pamerleau, procureure des assureurs de la firme d'architectes, a transmis une offre de règlement à la Ville au montant de 41 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que si la Ville accepte cette offre de règlement, elle devra renoncer à un recours juridique pour le préjudice esthétique, mais sera compensée par la somme de 41 500 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a donc lieu d'accepter l'offre de règlement au montant de 41 500 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

**D'AUTORISER** la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer une quittance à la firme d'architectes DG3A mentionnant renoncer à tout recours juridique à l'égard de la teinte des fenêtres du Point de services Émile Loranger à la suite de l'encaissement par la trésorerie de la somme de 41 500 \$.

#### **ADOPTÉE**

218-21 7.

#### **CONTRAT DE CONCEPTION GRAPHIQUE, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL LE LORETTAIN OCTROYÉ À HEBDO LITHO INC. – AJUSTEMENT DES QUANTITÉS**

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat de trois ans totalisant 97 199,57 \$ a été attribué à Hebdo Litho pour la production, impression et distribution postale de quatre éditions du journal Le Loretain par année, pour les années 2019 à 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'un dépassement de coûts de 4 546,10 \$ taxes incluses est à prévoir par rapport au contrat initial;

**CONSIDÉRANT** que cette augmentation s'explique par un nombre de copies additionnelles requises, notamment en raison de l'augmentation du nombre de domiciles sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation de dépassement de coûts de 4 546,10 \$ est demandée au conseil municipal pour couvrir la somme manquante afin de produire l'édition d'automne 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le dépassement de coûts;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépassement de coûts de 4 546,10 \$ taxes incluses pour le contrat de production, impression et distribution du journal Le Loretain 2019-2021.

**QUE** ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-345.

**QUE** le conseil municipal autorise la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

219-21 8.

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LA RELIURE DE DOCUMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN DE L'ANCIENNE-LORETTE**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de l'octroi d'un contrat pour la reliure de livres neufs et certains périodiques de la bibliothèque pour les années 2022, 2023 et 2024, la bibliothèque Marie-Victorin a fait parvenir une demande de soumission sur invitation à trois entreprises spécialisées;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que deux entreprises ont déposé leur soumission, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumissionnés</b>
<b>Atelier de reliure G</b>	63 195,25 \$ taxes incluses
<b>Reliure Travaction (1991) inc.</b>	99 629,33 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est Atelier de reliure G pour un montant de 63 195,25 \$ pour les trois années, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 63 195,25 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat de reliure sera disponible au poste budgétaire 02-702-30-418 « Service technique reliure » au cours des années 2022, 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT** que ce montant est cependant appelé à varier, car il est directement relié aux achats annuels de livres, qui sont impossibles à prévoir de façon précise;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de reliure pour la bibliothèque Marie-Victorin pour les années 2022, 2023 et 2024 au montant de 63 195,25 \$ toutes taxes incluses à l'entreprise Atelier de reliure G.

**DE CONSTITUER** une réserve au montant de 6 319,52 \$ taxes incluses correspondant à 10% du montant total de la soumission pour toutes demandes supplémentaires.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir la trésorière adjointe à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

**220-21 9. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES – CHANGEMENT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE SON APPLICATION**

**CONSIDÉRANT** que le 10 décembre 2019 le conseil municipal adoptait par sa résolution 299-19 une politique de prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et de traitement des plaintes;

**CONSIDÉRANT** que deux personnes au sein de la Ville étaient responsables de son application auprès des employés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier cette politique afin de nommer madame Gina Larouche, directrice des ressources humaines, en remplacement de maître Marie-Hélène Savard, responsables de l'application de cette politique;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**DE NOMMER** madame Gina Larouche, directrice des ressources humaines, ainsi que monsieur André Rousseau, directeur général, responsables de l'application de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et de traitement des plaintes*.

#### **ADOPTÉE**

**221-21 10. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** le départ de deux journaliers temporaires au Service des travaux publics, il y a lieu d'embaucher un journalier temporaire afin de supporter l'équipe en place pour la période du 16 août au 30 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues ont été effectuées par madame Gina Larouche et monsieur Guillaume Savard et que la candidature monsieur Charles-Alexandre Lemelin a été retenue pour ce poste;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable à monsieur Lemelin sera de 20,97, soit l'échelon 2;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'EMBAUCHER** monsieur Charles-Alexandre Lemelin à titre de journalier temporaire au Service des travaux publics, à l'échelon 2, et ce, à compter du 16 août jusqu'au 30 octobre 2021.

#### **ADOPTÉE**

**222-21 11. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU MEMBRE DU PERSONNEL AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher un « Surveillant-Sauveteur » à la piscine pour combler des affectations de surveillance vacantes cette session et pour les sessions futures;

**CONSIDÉRANT** que le 15 septembre 2021, mesdames Anne St-Germain et Gina Larouche ont rencontré madame Ariane Robert à titre de surveillant-sauveteur et en recommandent l'embauche;

**CONSIDÉRANT** que cette employée sera classée au premier échelon de la classe d'emploi « Surveillant sauveteur » au taux horaire de 15,30 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un poste syndiqué, occasionnel et non permanent;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de madame Ariane Robert à l'échelon 1 du poste de « Surveillant sauveteur » au taux horaire de 15,30 \$.

**ADOPTÉE**

**223-21 12. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 104-18 « ACTES D'ACQUISITION DE SERVITUDES D'AMÉNAGEMENT ET D'UTILITÉ PUBLIQUE – RUE NOTRE-DAME - CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE°» - MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AU SEIN DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette lors de la séance du conseil municipal du 24 avril 2018 adoptait la résolution 104-18;

**CONSIDÉRANT** que les personnes autorisées à signer pour la Ville en vertu de la résolution 104-18 ne sont plus habilitées;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution afin de modifier les signataires autorisés au sein de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection et d'embellissement de la rue Notre-Dame ont été réalisés à l'été 2017;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit acquérir des servitudes réelles et perpétuelles d'aménagement et d'utilité publique afin, notamment, de pouvoir aménager et entretenir la végétation (arbres, arbrisseaux, arbustes, plantes, fleurs, agriculture urbaine) ainsi que les lampadaires ajoutés par la Ville sur les propriétés privées;

**CONSIDÉRANT** que 40 immeubles (fonds servants) seront affectés par les servitudes;

**CONSIDÉRANT** que lesdites propriétés se localisent en bordure de la rue Notre-Dame entre la rue du Haut-Saint-Maurice (limite nord de la Ville) et la rue du Passant;

**CONSIDÉRANT** que les assiettes de servitude auront les caractéristiques suivantes:

- arbres et arbrisseaux: assiette de forme circulaire ayant un rayon de 1 m à partir du tronc;
- îlots de plantation: assiette ayant la forme de l'îlot;
- lampadaires: assiette de forme carrée de 1,5 m x 1,5 m ayant le lampadaire en son centre;

- les bordures de béton, l'asphalte et le pavé uni ajoutés par la Ville seront à l'extérieur des assiettes de servitudes.

**CONSIDÉRANT** que les dispositions suivantes seront intégrées aux actes de servitude:

- les bordures de béton, l'asphalte et le pavé uni ajoutés par la Ville seront à la charge des propriétaires;
- un droit de passage à pied et avec la machinerie requise en faveur de la Ville;
- un droit de rejeter de la terre aux abords des assiettes de servitude;
- l'obligation de remise en état des terrains par la Ville;
- aucun rachat possible des servitudes par les propriétaires;
- aucune extinction possible des servitudes à moins d'une entente entre la Ville et les propriétaires;
- l'entretien de la végétation et des lampadaires sont aux frais de la Ville;
- l'obligation des propriétaires de ne pas altérer les aménagements et les lampadaires étant la propriété de la Ville;
- la coupe du gazon, son entretien général et le ramassage des feuilles sont à la charge des propriétaires;
- l'autorisation du directeur général ou du directeur du Service de l'urbanisme ou en son absence ou incapacité d'agir le directeur adjoint du Service de l'urbanisme, d'autoriser le remplacement de végétation à la demande d'un propriétaire ou de la Ville, si les motifs sont raisonnables et justifiés (par exemples: sécurité, allergie, préjudice à la propriété publique ou privée).

**CONSIDÉRANT** que la mise à jour des certificats de localisation des 40 propriétés visées est à la charge de la Ville conditionnellement à ce que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :

- le certificat de localisation doit exister, être à jour et ne doit pas avoir plus de cinq (5) ans au moment de la signature de l'acte de servitude;
- le remboursement est justifié uniquement suite à la vente d'un immeuble à un tiers;
- la demande de remboursement doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives requises et être transmise, par écrit, à la Ville dans les 60 jours suivant la signature de l'acte de vente;
- la Ville transmet le paiement dans les 60 jours suivant la réception de la demande écrite de remboursement.

**CONSIDÉRANT** que les servitudes sont cédées gratuitement par les propriétaires;

**CONSIDÉRANT** que les frais et honoraires du notaire incluent une rencontre de travail, la préparation des actes, les frais de publication, les contacts avec les créanciers hypothécaires, la rencontre des propriétaires et l'obtention des signatures de toutes les parties;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal autorise l'acquisition de servitudes d'aménagement et d'utilité publique qui affecteront 40 propriétés privées qui se localisent en bordure de la rue Notre-Dame, entre la rue du Haut-Saint-Maurice et la rue du Passant.

**QUE** le conseil municipal autorise la conclusion et la signature des actes de servitude entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et les propriétaires concernés de la rue Notre-Dame.

**QUE** le conseil municipal autorise le maire de la Ville, ou en son absence ou incapacité d'agir le maire suppléant ou par intérim ainsi que la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, les actes de servitude préparés par la notaire instrumentant au dossier.

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante trésorière, soit, et est autorisé à acquitter les montants identifiés plus haut sur production des pièces justificatives.

## ADOPTÉE

### 224-21 13. **ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES QUANT À L'OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE – PARC MUNICIPAL (TERRAINS 2 ET 3)**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet concernant la réfection des terrains de balle – Parc Municipal (terrains 2 et 3), le Service des travaux publics a procédé le 20 août dernier à un appel d'offres sur le site SEAO;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à l'ouverture d'une seule soumission, soit:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix soumissionné (Taxes incluses)</b>
<b>Groupe Constructech inc.</b>	2 301 858,95 \$

**CONSIDÉRANT** qu'au mois de juillet dernier, Stantec, firme mandatée pour réaliser les plans et devis, a fait parvenir à la Ville une estimation des coûts du projet au montant de 861 076 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis par le Groupe Constructech inc. excède considérablement l'estimation des professionnels;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de ne retenir aucune soumission en pareilles circonstances et d'annuler l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a donc lieu d'annuler cet appel d'offres public en raison du montant trop élevé par rapport à l'estimation initiale;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'ANNULER** l'appel d'offres concernant la réfection des terrains de balle – Parc Municipal (terrains 2 et 3), attribuable au coût trop élevé par rapport à l'estimation initiale.

## ADOPTÉE

225-21 14. **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 40-21 « DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS » - MONTANT DE SUBVENTION SUPÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT** que le 23 février 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 40-21 prévoyant le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réfection de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** que le projet de réfection de la bibliothèque est admissible à une subvention supérieure à celle prévue initialement, il y a donc lieu de modifier le montant indiqué;

**CONSIDÉRANT** que le programme « Aide au développement des infrastructures culturelles » s'inscrit dans le cadre du « Programme d'infrastructure Investir dans le Canada », mis sur pied par le gouvernement du Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et le Canada le 6 juin 2018 et permet d'accorder une aide financière pour la réalisation d'un projet d'infrastructure culturelle en vertu de l'EBI;

**CONSIDÉRANT** que pour donner suite à l'analyse du programme, les travaux de rénovation au niveau de l'enveloppe du bâtiment, le réaménagement complet de l'intérieur ainsi que la réfection complète de la toiture prévue au programme triennal d'immobilisation, peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** selon les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec, un minimum de 49 heures d'ouverture par semaine est requis pour atteindre le niveau « bon », et l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de services en bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** que les heures de la bibliothèque seront donc bonifiées de quatre heures afin d'atteindre ce niveau;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'ABROGER** la résolution 40-21;

**DE DÉPOSER** un projet au coût estimé total de 4 828 423 \$ toutes taxes incluses, soit 4 408 993 \$ après remboursement de la TPS et TVQ. De ce montant, des coûts admissibles de 3 783 000 \$ taxes nettes pourraient être subventionnés à la hauteur de 70 %, soit 2 648 100 \$. Les taux de subventions maximum pour ce projet sont de l'ordre de 35 %, pour le gouvernement provincial, et 35 % pour le gouvernement fédéral, selon l'ampleur du projet à réaliser.

Subvention potentielle	2 648 100 \$	60 %
Part estimée pour la ville	1 760 893 \$	40 %
Total du projet – taxe nette	4 408 993 \$	100 %

**D'ASSUMER** une part estimée à un minimum de 1 760 893 \$ taxes nettes dans la réalisation du projet.

**D'ASSUMER** le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

**DE HAUSSER** le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 49 heures par semaine dès la fin du projet.

**D'ASSUMER** toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

**DE MANDATER** la trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

### ADOPTÉE

226-21 15.

#### **RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME (PHASE II) - DÉPLACEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE - HYDRO-QUÉBEC, BELL ET VIDÉOTRON**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame phase II, il a été convenu de déplacer les fils d'utilité publique situés du côté est vers le côté ouest, entre la rue du Passant et la rue Saint-Gabriel;

**CONSIDÉRANT** que cette opération est nécessaire afin de mettre en place des lampadaires décoratifs;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a reçu des estimations préliminaires de Bell Canada, Hydro-Québec et de Vidéotron;

**CONSIDÉRANT** l'estimation taxes nettes de chacune des compagnies, à savoir :

<b>Compagnies</b>	<b>Montant taxes nettes</b>
Bell Canada	121 206,11 \$
Hydro-Québec	52 760,90 \$
Vidéotron	8 294,01 \$
<b>Total</b>	<b>182 261,02 \$</b>

**CONSIDÉRANT** que chacune des compagnies a inclus une contingence dans leur estimation (Bell Canada 15 %) (Hydro-Québec 30 %) et (Vidéotron 15 %);

**CONSIDÉRANT** que la somme de 182 261,02 \$ est disponible aux immobilisations à même les revenus;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'AUTORISER** les frais relatifs aux déplacements des utilités publiques par Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron pour une somme de 182 261,02 \$, taxes nettes.

**D'UTILISER** les immobilisations à même les revenus pour financer ces déboursés.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront des compagnies, sur production des documents requis.

### ADOPTÉE

227-21 16. **AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE COMMENCER L'AVANT-PROJET ET DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME (PHASE III)**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame phase III (entre la rue Père-Chaumonot et le boulevard Wilfrid-Hamel) prévu au printemps 2022, il y a lieu d'effectuer les plans et devis ainsi que les études géotechniques;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics demande l'autorisation de commencer l'avant-projet et de lancer un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** que les coûts estimés taxes nettes de l'avant-projet sont les suivants:

<b>Services professionnels Réfection rue Notre-Dame (Phase III)</b>	<b>Coûts estimés</b>
Étude géotechnique et étude environnementale de phase 1	20 350 \$
Plans, devis et surveillance de chantier	178 500 \$
<b>Total</b>	<b>198 850 \$</b>

**CONSIDÉRANT** que la somme pour les études géotechniques est disponible au poste 03-310-00-000 immobilisation à même les revenus;

**CONSIDÉRANT** que le financement pour la préparation de plans et devis sera établi lors de l'octroi de contrat;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par André Laliberté et résolu :

**D'AUTORISER** l'avant-projet qui consiste à débiter les études géotechniques et de lancer un appel d'offres pour les services professionnels de confection des plans et devis.

**QUE** le financement des études géotechniques soit pris aux immobilisations à même les revenus au poste 03-310-00-000.

**D'AUTORISER la trésorière** ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront des compagnies, sur production des documents requis

**ADOPTÉE**

228-21 17. **APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021 comme suit :

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

– Rémunération et remises	654 185,29 \$
– Biens et services	4 400 593,25 \$
– Frais de financement	22 879,25 \$

**REMBOURSEMENTS**

– Inscription aux activités des loisirs	1 893,00 \$
---	-------------

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations 320 159,88 \$

**TOTAL** **5 399 656,67 \$**

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021, d'en autoriser et ratifier les paiements.

## ADOPTÉE

### 229-21 18. DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE LA TRÉSORIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2021 – DEUXIÈME PROJECTION

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Anick Marceau, dépose et explique le rapport semestriel pour la deuxième projection budgétaire de l'exercice financier de l'année 2021.

Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses réelles, au 28 septembre 2021.

### 230-21 19. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX PARTIELLE ET AUTORISATION DE SON ENVOI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**QUE** la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposée pour les cinq années du programme.

**QUE** la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles, numéro de dossier 1123057, version numéro 1.

**ADOPTÉE**

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**231-21 21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau appuyé par Josée Ossio et résolu :

**DE LEVER** la séance, il est 21h14.

**ADOPTÉE**

---

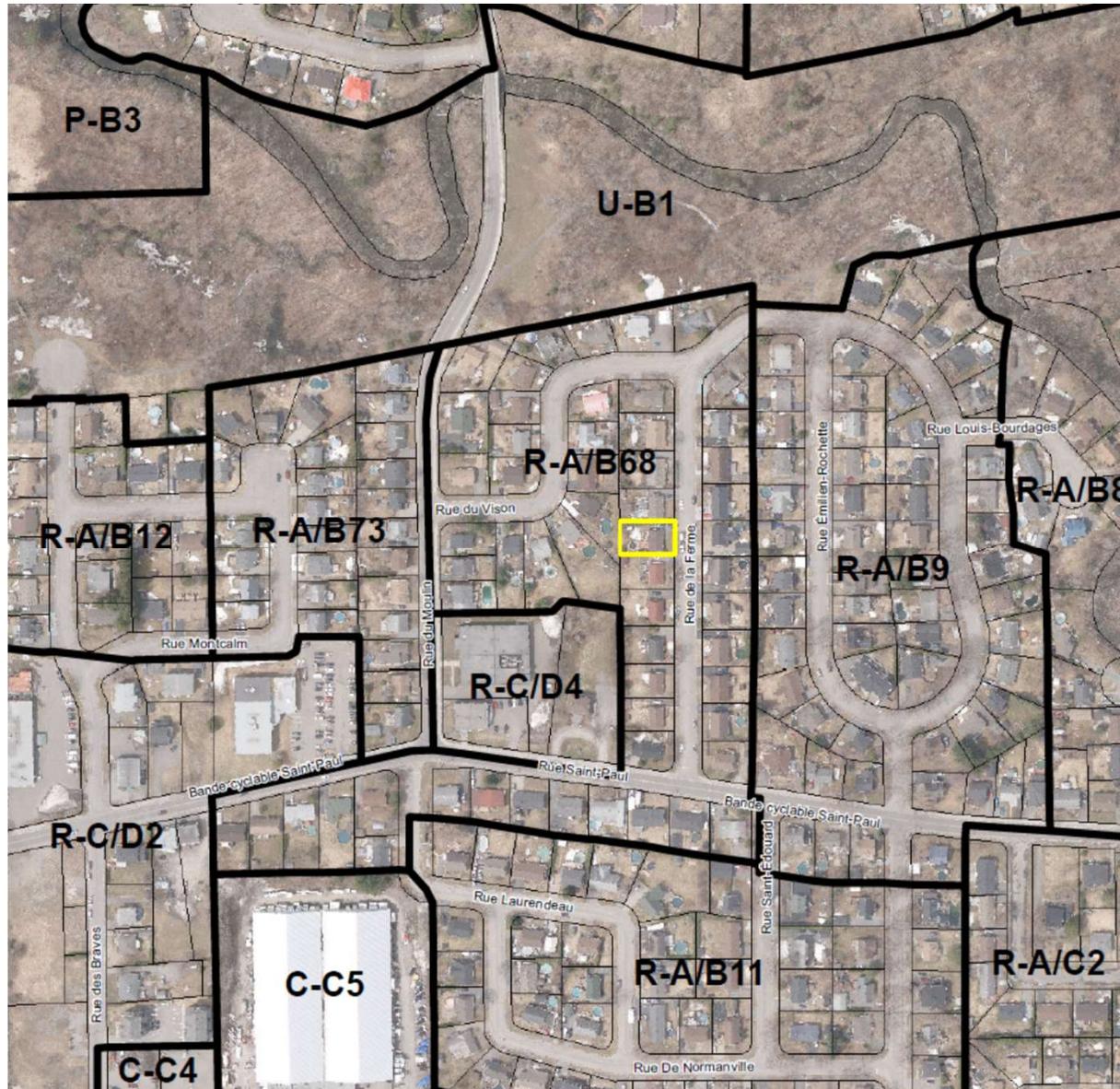
**Gaétan Pageau**  
Maire

---

**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
Greffière



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1426, RUE DE LA FERME





#1422

#1426

#1430

84

Rue de la Ferme





## NATURE DE LA DEMANDE

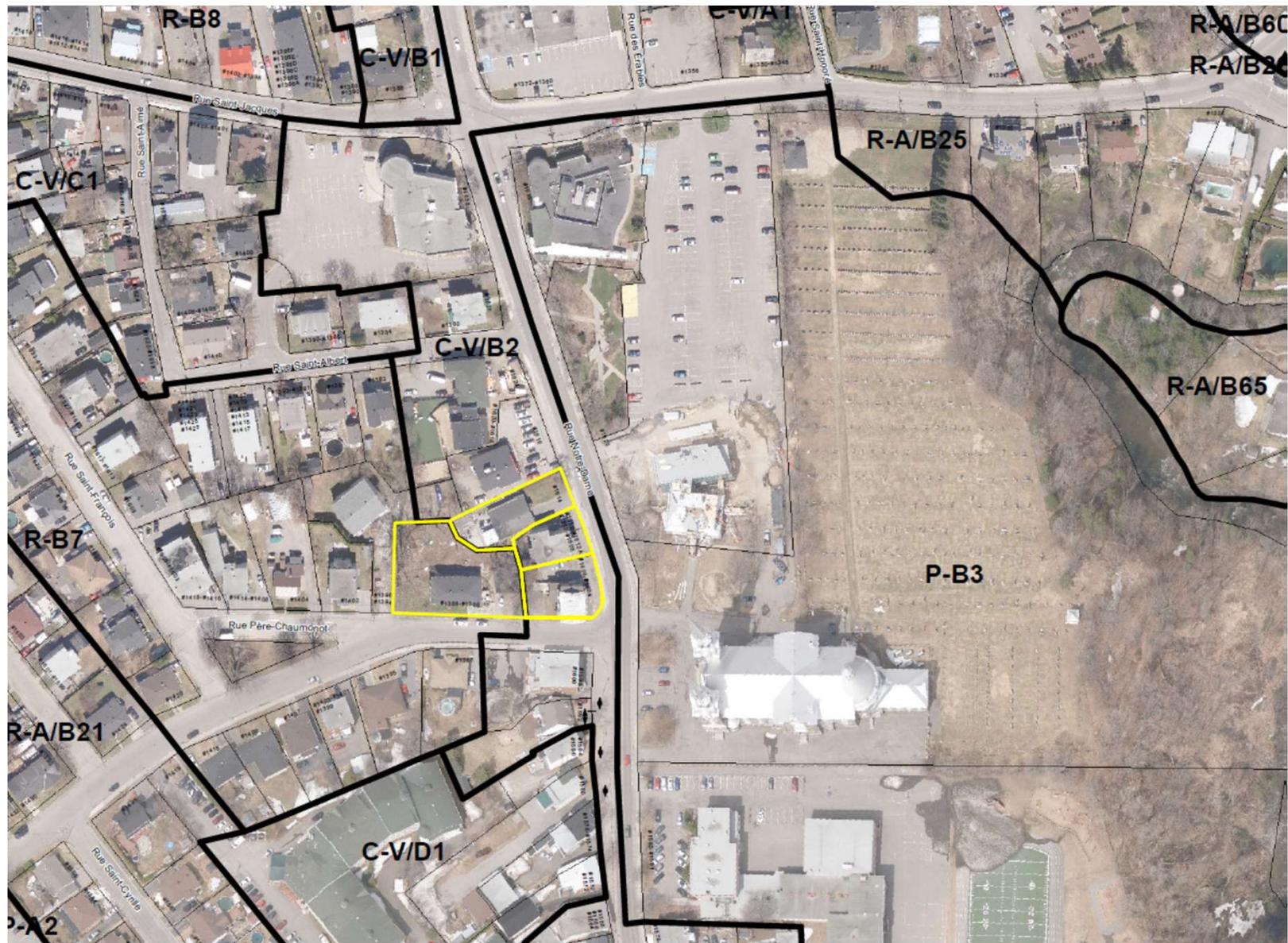
Permettre qu'une ouverture à la rue empiète devant la façade du bâtiment principal sur une largeur de 4,6 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres.

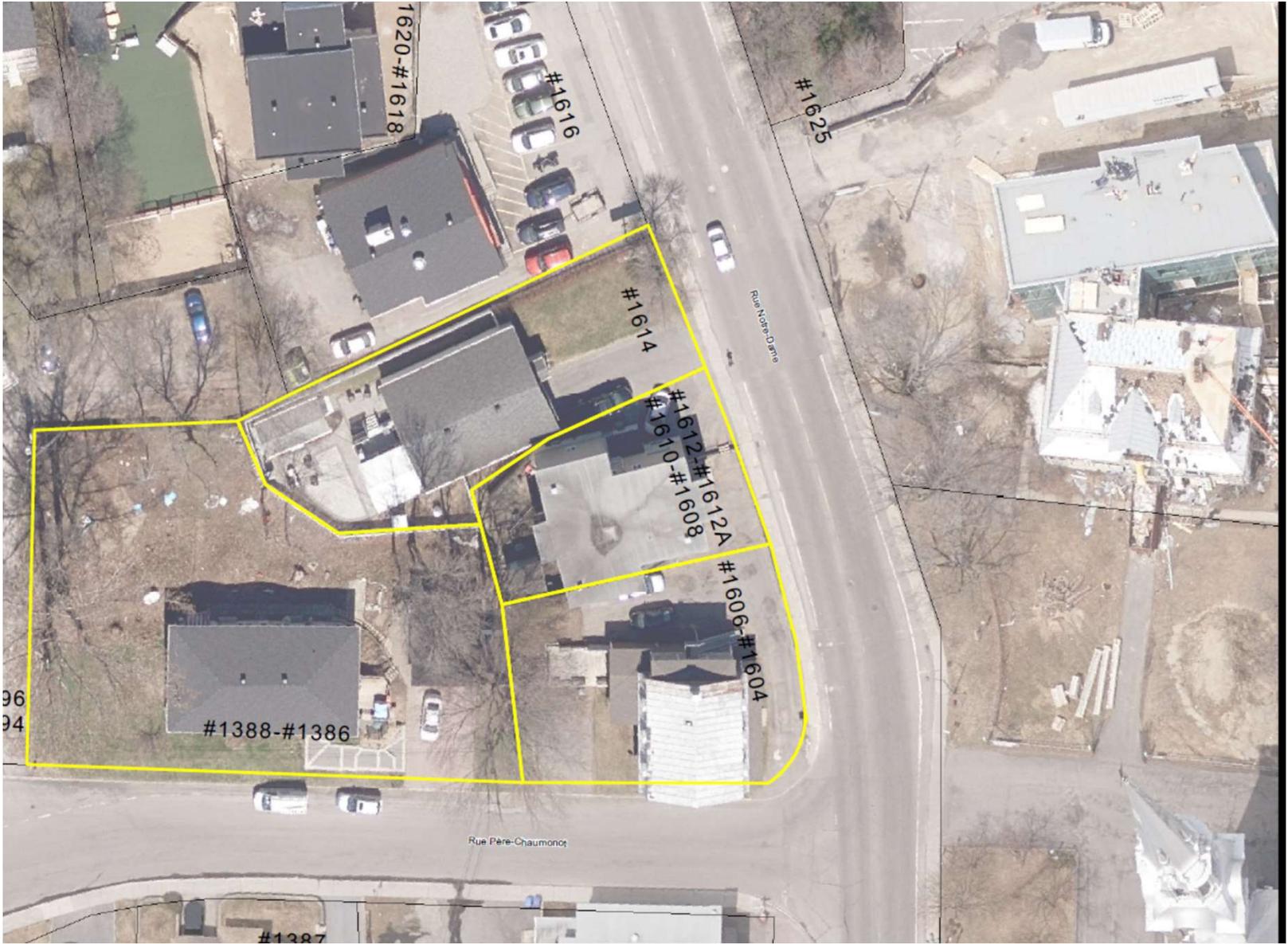






**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES  
1608-1612, RUE NOTRE-DAME**





1620-#1618

#1619

#1625

#1614

#1612  
#1910-#1608  
#1612A

#1606-#1604

#1388-#1386

96  
94

Rue Père-Chaumonot

Rue Notre-Dame

#1387



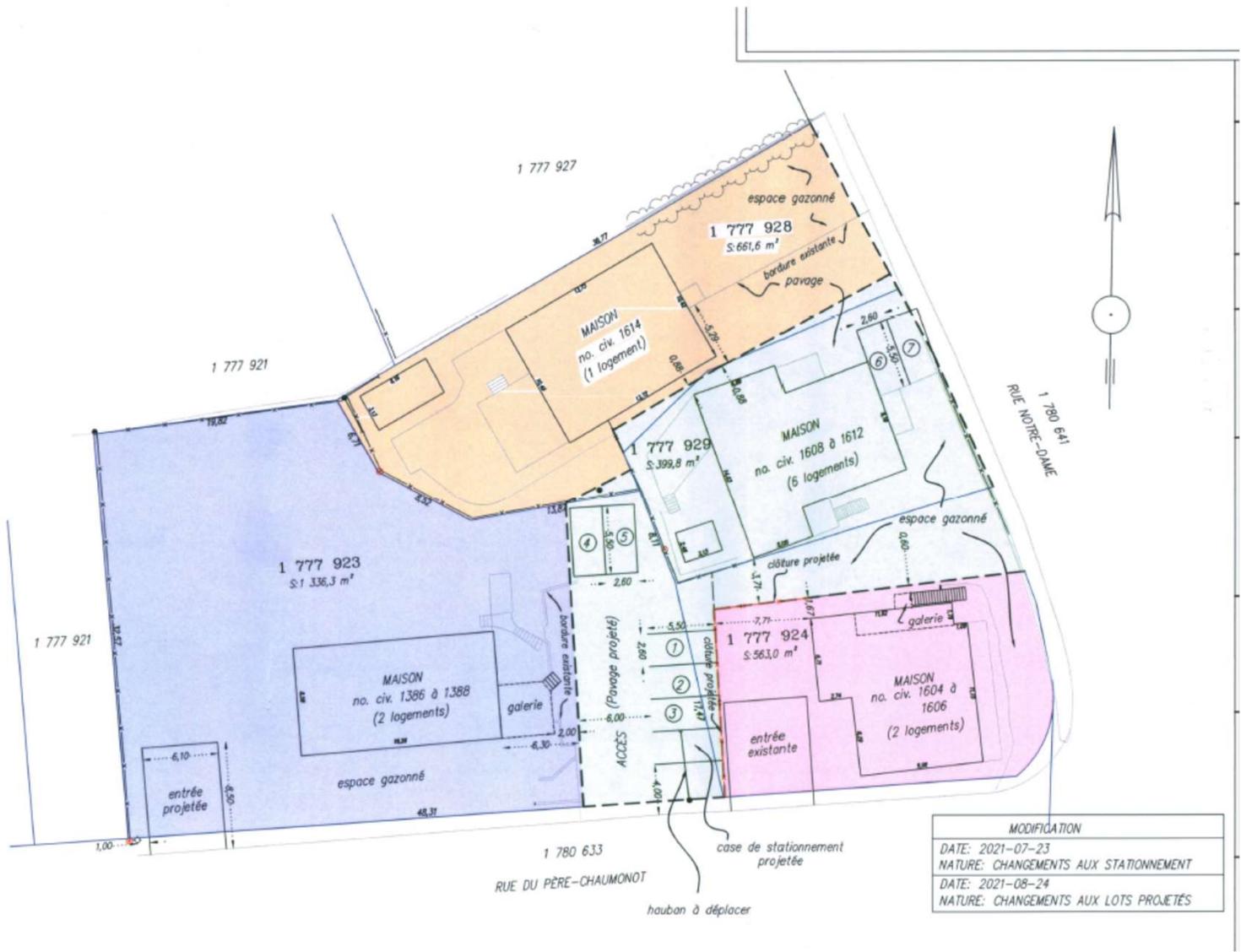


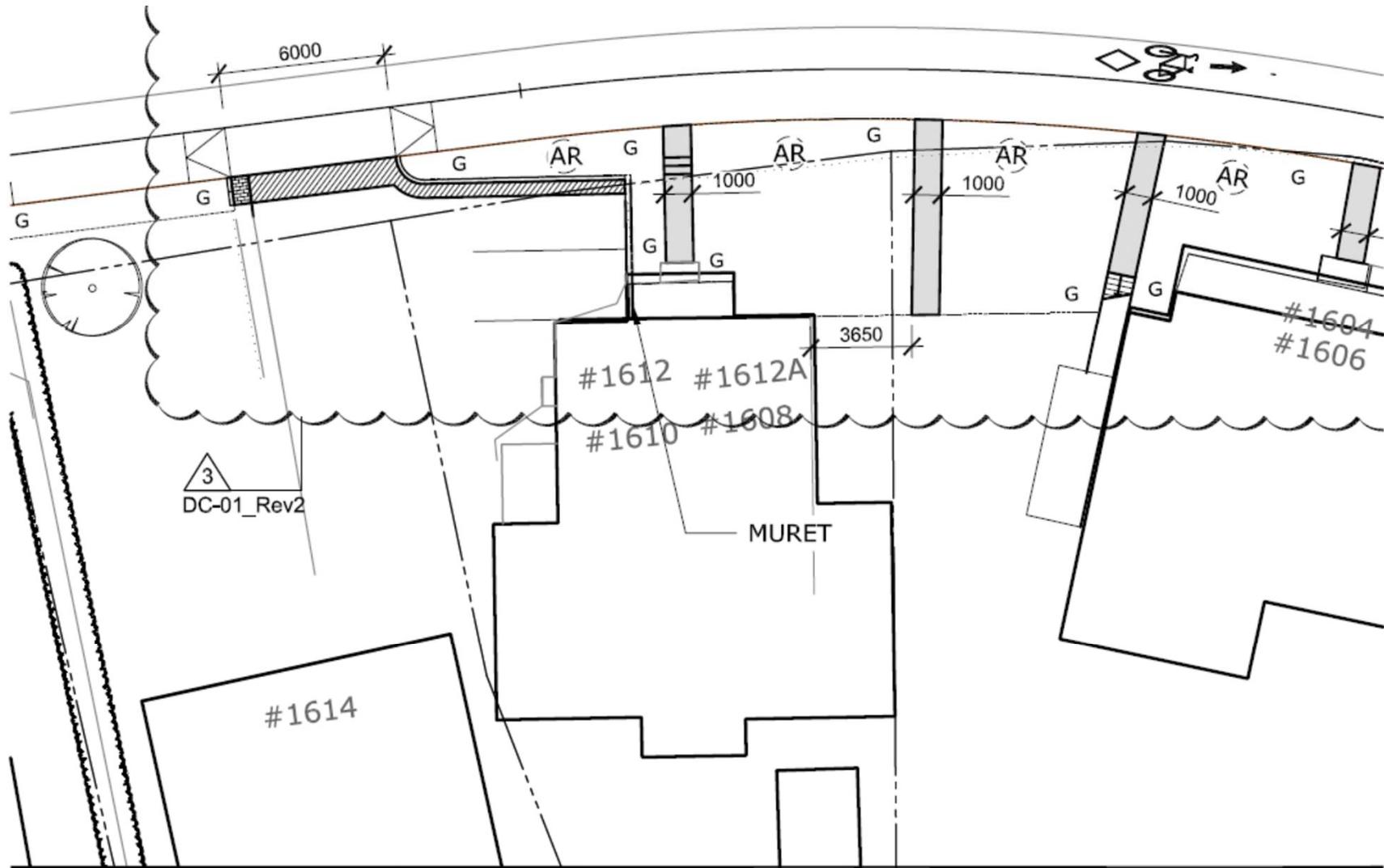


## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la subdivision du terrain avec les dérogations suivantes au *Règlement de zonage n° V-965-89* :

- La localisation de deux (2) espaces de stationnements en cour avant (rue Notre-Dame) pour un six (6) logements, au lieu des cours latérales et arrière ;
- L'aménagement d'une allée d'accès bidirectionnelle d'une largeur de 6 mètres, alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres;
- Permettre qu'une aire de stationnement soit située à une distance de 0 mètre d'un bâtiment principal, alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre;
- Permettre qu'une aire de stationnement, soit située à une distance de 0 mètre de la ligne latérale de propriété, alors que le minimum prescrit est de 0,3 mètre;
- Un ratio de 1,2 case de stationnement par logement (7 cases), alors que le minimum prescrit est de 1,5 case de stationnement par logement (9 cases) pour un bâtiment comportant six (6) logement.





PROJET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURE RUE NOTRE-DAME  
SECTION DE FEUILLET 4 - PLAN D'IMPLANTATION

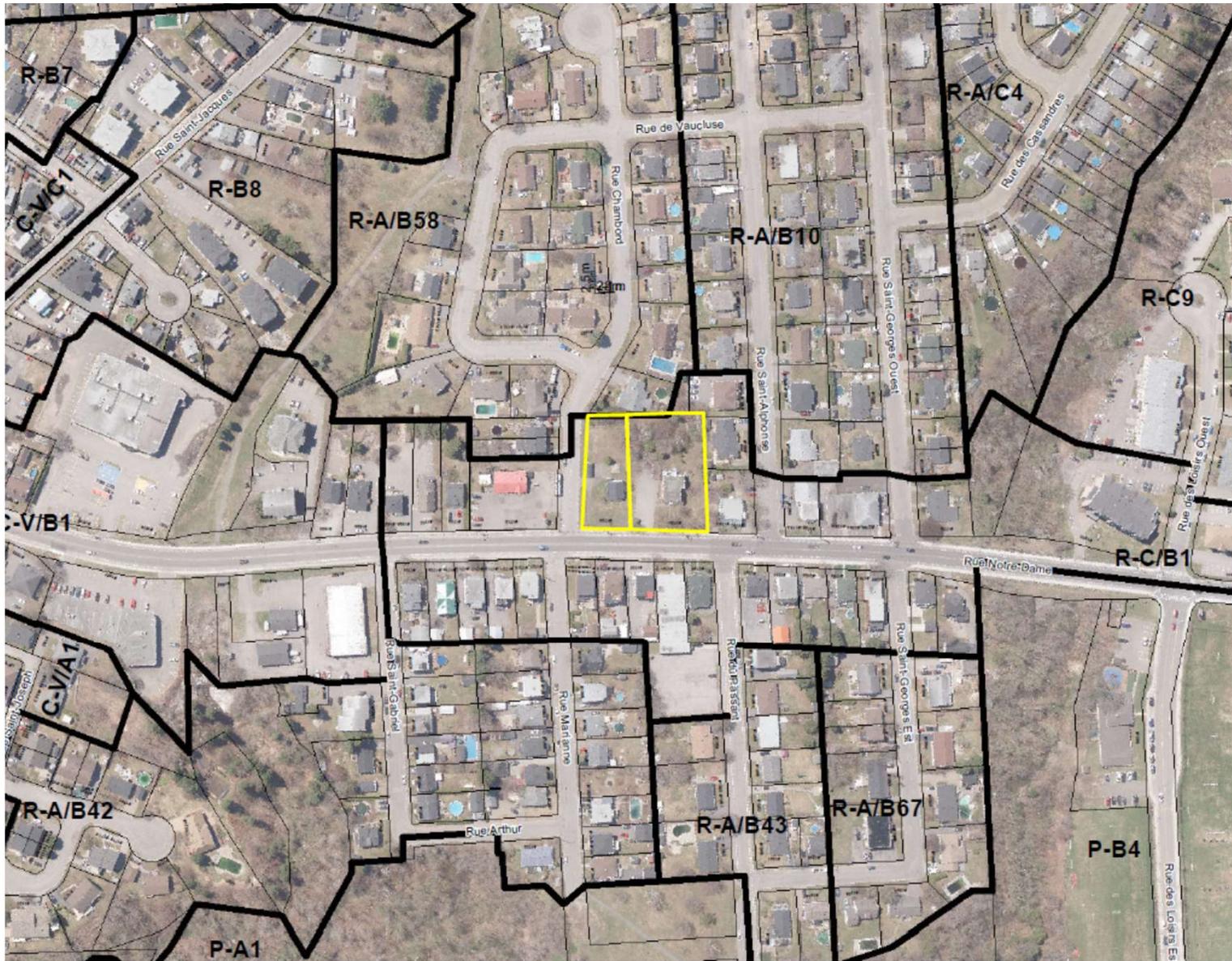








**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA  
1720-1730, RUE NOTRE-DAME**







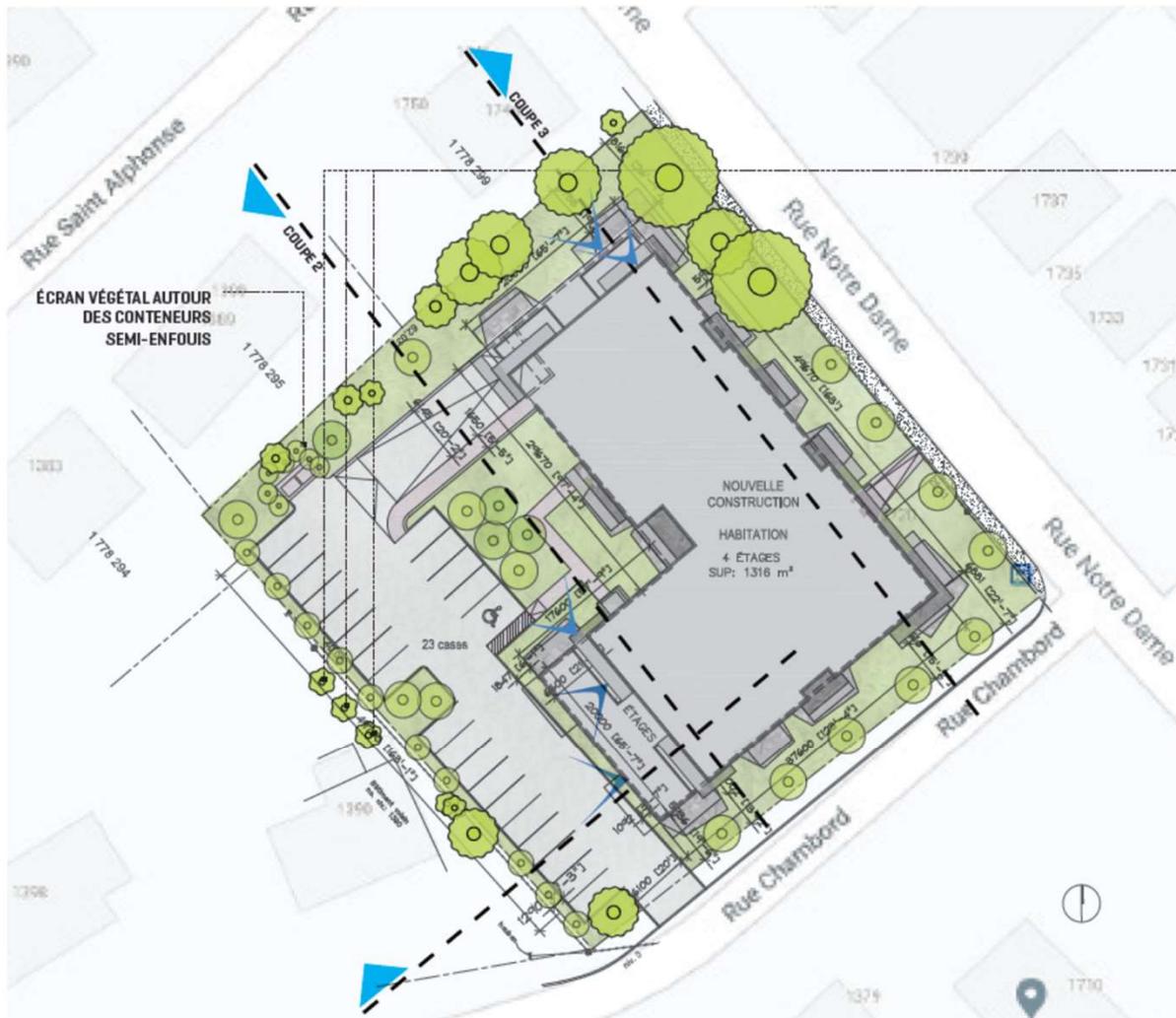




## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un bâtiment multifamilial comportant 46 unités de logements avec les dérogations suivantes au *Règlement de zonage n° V-965-89* :

- Une marge de recul avant pour le bâtiment principal de 7,8 mètres en bordure de la rue Notre-Dame et de 5,9 mètres en bordure de la rue Chambord alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 9,1 mètres;
- La localisation de balcons à une distance de 3,8 mètres de la ligne avant de propriété en bordure de la rue Chambord, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 4,5 mètres;
- La présence d'une aire de stationnement localisée à 0,9 mètre du bâtiment principal, alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre;
- Un ratio de 1,3 case de stationnement par logement (60 cases), alors que le minimum prescrit est de 1,5 case de stationnement par logement (69 cases);
- Une hauteur de bâtiment variant de trois (3) à quatre (4) étages alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de trois (3) étages;
- Une hauteur de bâtiment de 12,9 mètres alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 10 mètres.



3 CÈDRES EXISTANTS REPLANTÉS SANS GARANTIE AUX FRAIS DU PROMOTEUR. POSITION PROPOSÉE À VALIDER AVEC LE VOISIN DU 1390 RUE CHAMBORD.



PHOTO DES 3 CÈDRES À RELOCALISER



**NOUVEAUX ARBRES**

LES ARBRES DE LA COUR INTERIEURE OFFRIRONS BEAUCOUP D'INTIMITÉ PAR LEURS ENVERGURES À MATURITÉ, TEL QUE:

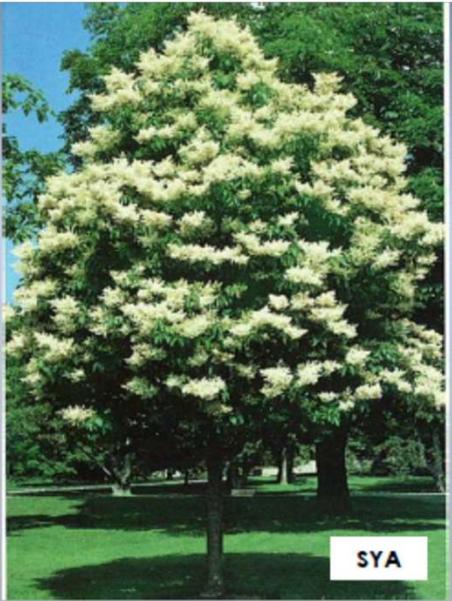
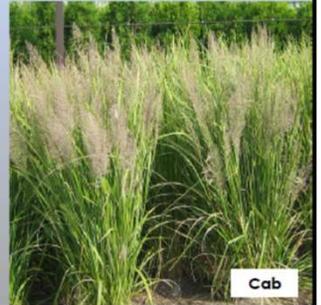
- ÔRME NEW HORIZON
- AMELANCHIER
- LILAS JAPONAIS
- CHÊNE FASTIGIÉ

LES ARBRES EN FAÇADE (CHAMBORD ET NOTRE-DAME) SERONT LES MÊMES ESPÈCES QUE CELLES PLANTÉES PAR LA VILLE SUR LA RUE NOTRE-DAME. LEURS DIAMÈTRES DE TRONC SERONT AU MINIMUM DE 50MM À HAUTEUR DE POITRINE.



**ARBRES EXISTANTS CONSERVÉS**











VUE DEPLUS LE BALCON DU NIVEAU 3



VUE DEPLUS LE BALCON DU NIVEAU 4



RANGÉE D'ARBRES EXISTANTS



VUE DEPUIS LE BALCON DU NIVEAU 3



NOUVELLE RANGÉE D'ARBRES

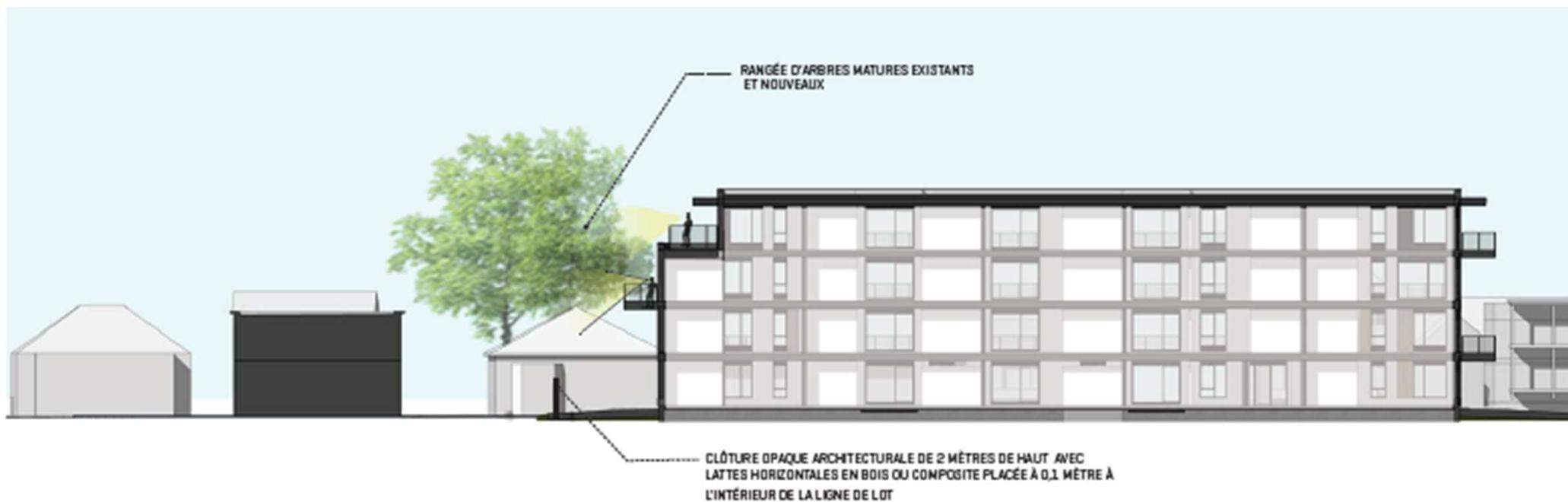
CLÔTURE OPAQUE ARCHITECTURALE DE 2 MÈTRES DE HAUT AVEC  
LATTES HORIZONTALES EN BOIS OU COMPOSITE PLACÉE À 0,1 MÈTRE À  
L'INTÉRIEUR DE LA LIGNE DE LOT



VUE DEPUIS LE BALCON DU NIVEAU 4

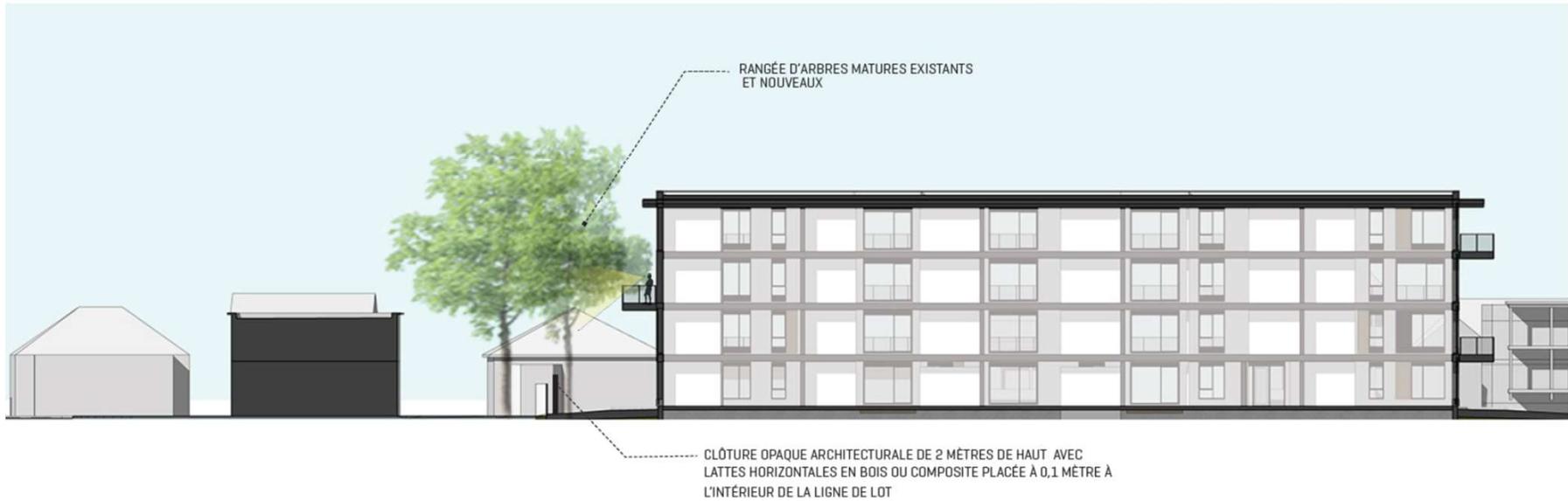


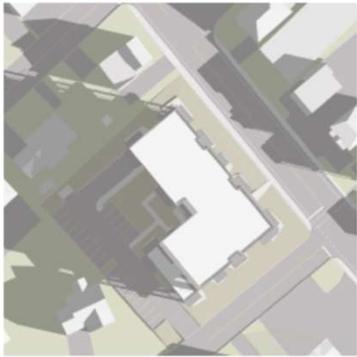
VUE DEPUIS LE BALCON DU NIVEAU 3



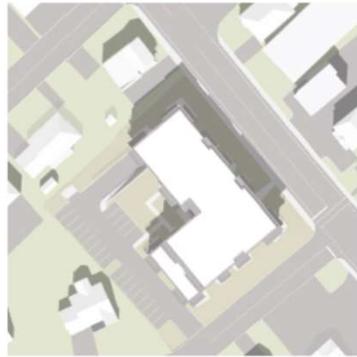


VUE DEPUIS LE BALCON DU NIVEAU 3





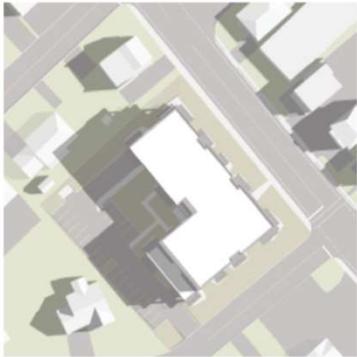
PRINTEMPS  
21/03/07H



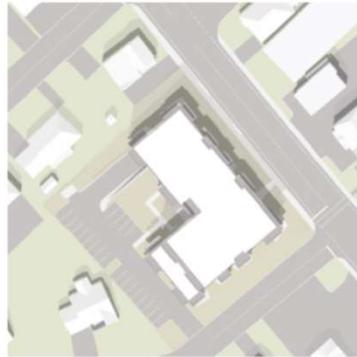
21/03/12H



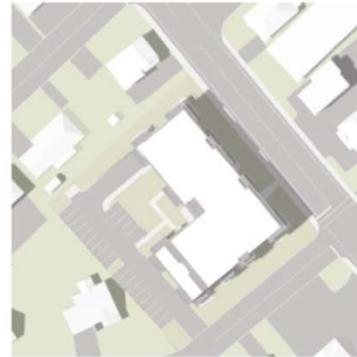
21/03/14H



ÉTÉ  
21/06/07H



21/06/12H



21/06/14H



HIVER  
21/12/07H



21/12/12H



21/12/14H







Rue Notre-Dame

1747  
AS  
SECUR INSPECTION

Notre-Dame



HAUTEUR DE BÂTIMENT:  
4 ÉTAGES  
12 945 mm / 42' 6"





# PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL 1244, RUE MARION









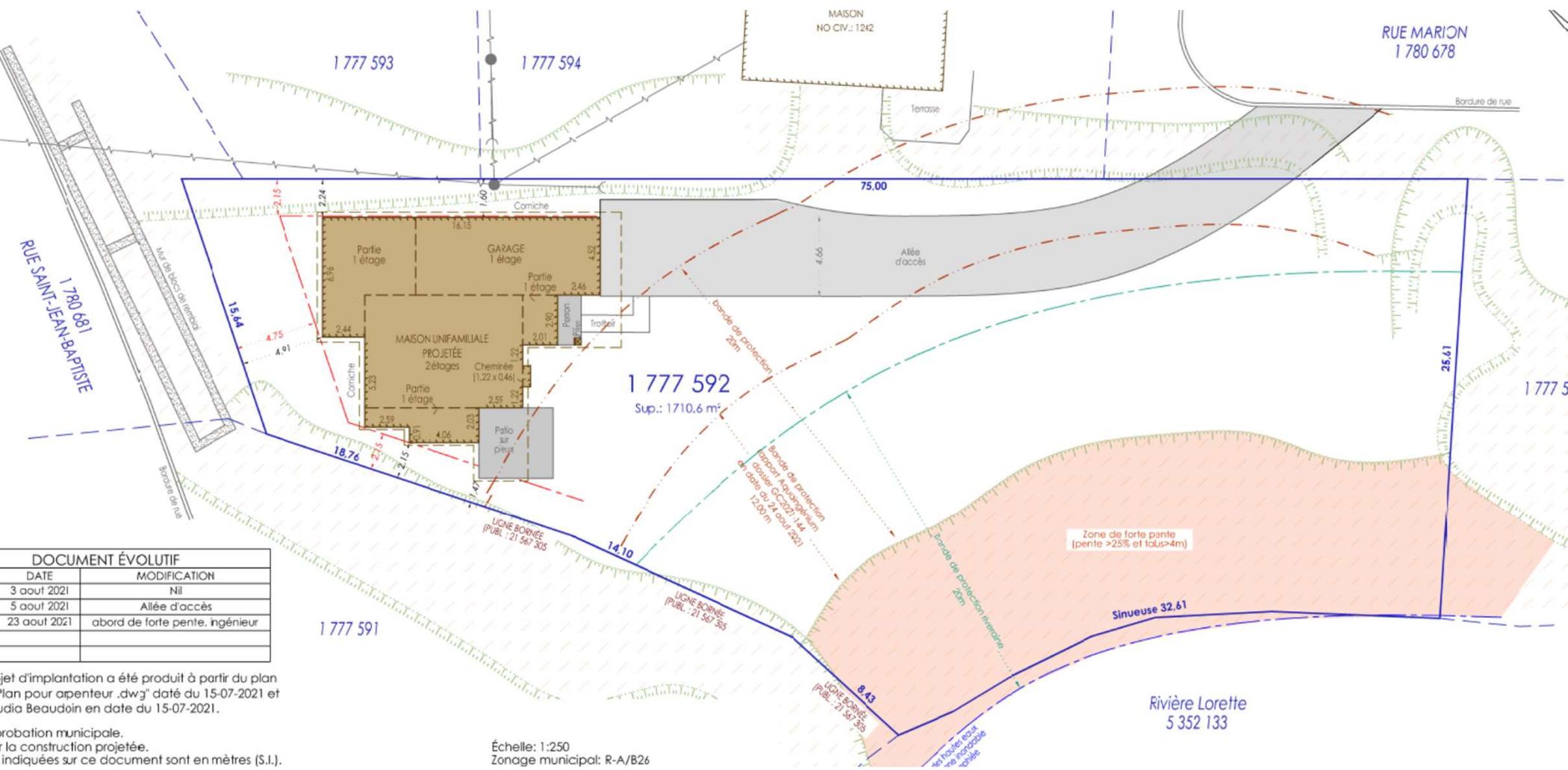






## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée



**DOCUMENT ÉVOLUTIF**

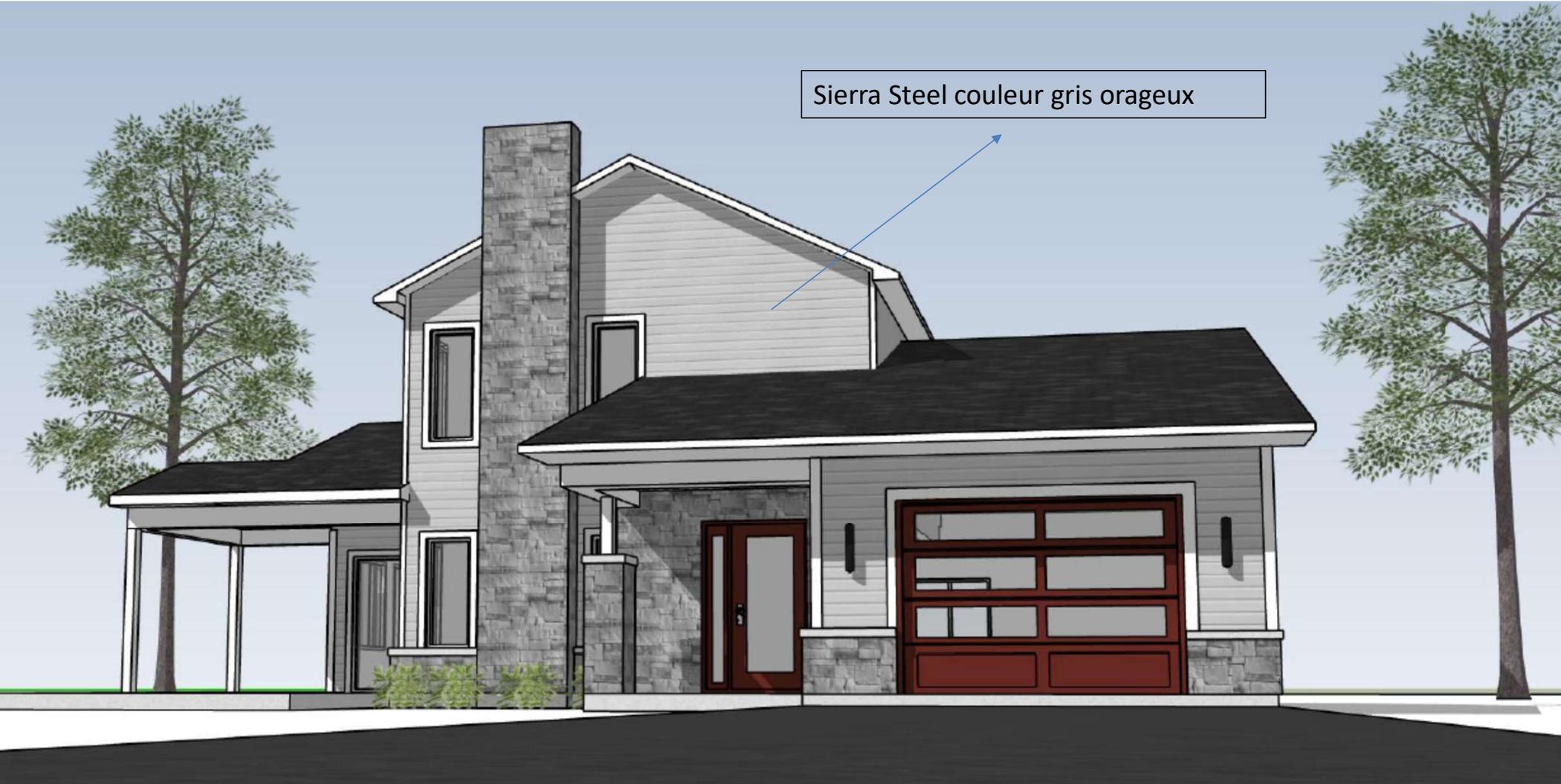
DATE	MODIFICATION
3 août 2021	Nil
5 août 2021	Allée d'accès
23 août 2021	abord de forte pente, ingénieur

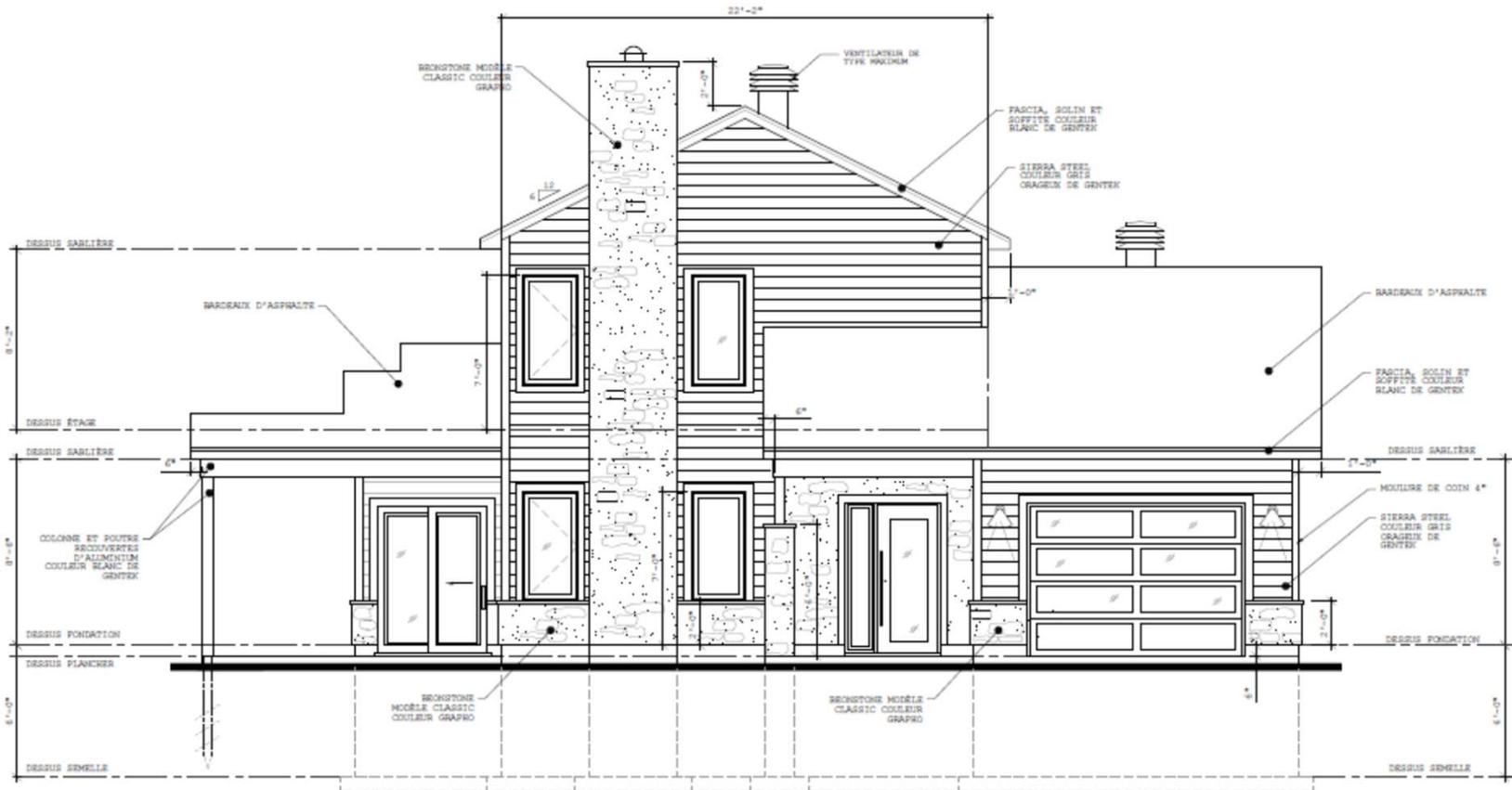
Le projet d'implantation a été produit à partir du plan "plan pour arpenteur .dwg" daté du 15-07-2021 et de l'avis de la commune en date du 15-07-2021.

Les modifications approuvées par la commission municipale de planification et d'urbanisme en date du 15-07-2021 et les modifications approuvées par la commission municipale de planification et d'urbanisme en date du 15-07-2021 sont indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).

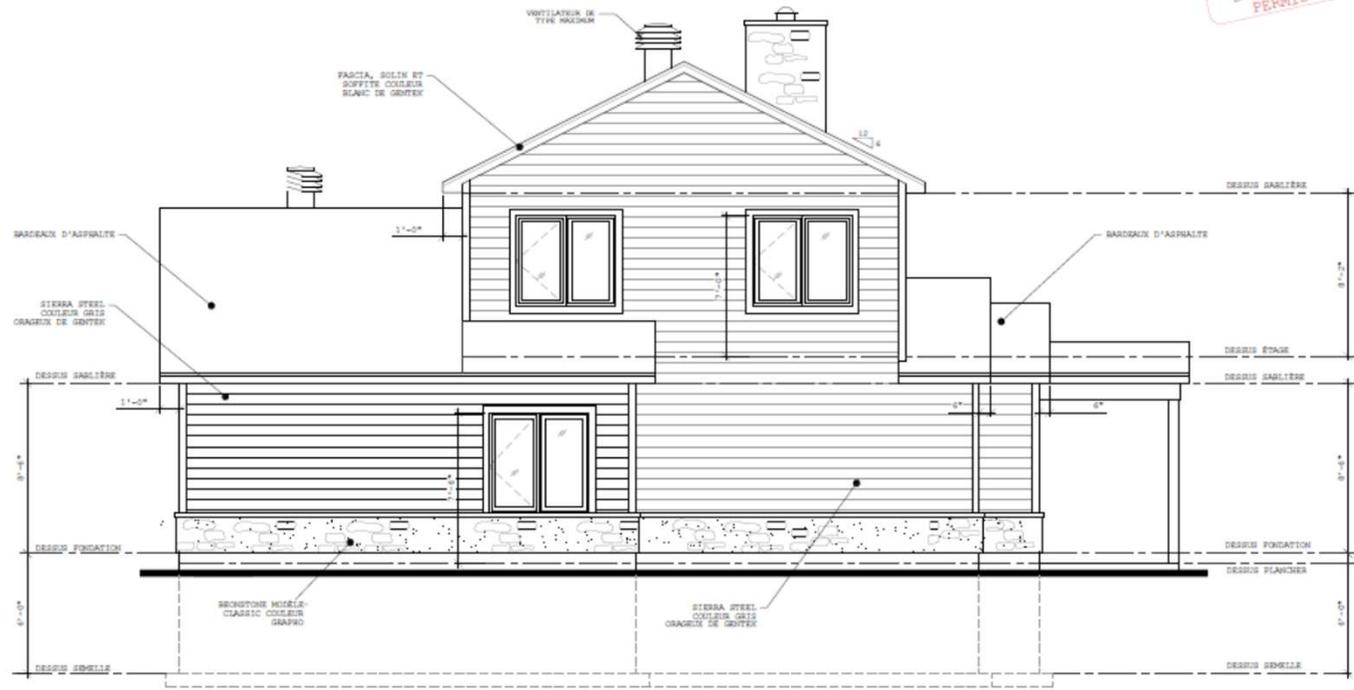
Échelle: 1:250  
Zonage municipal: R-A/B26

Sierra Steel couleur gris orageux





DEMANDE DE PERMIS

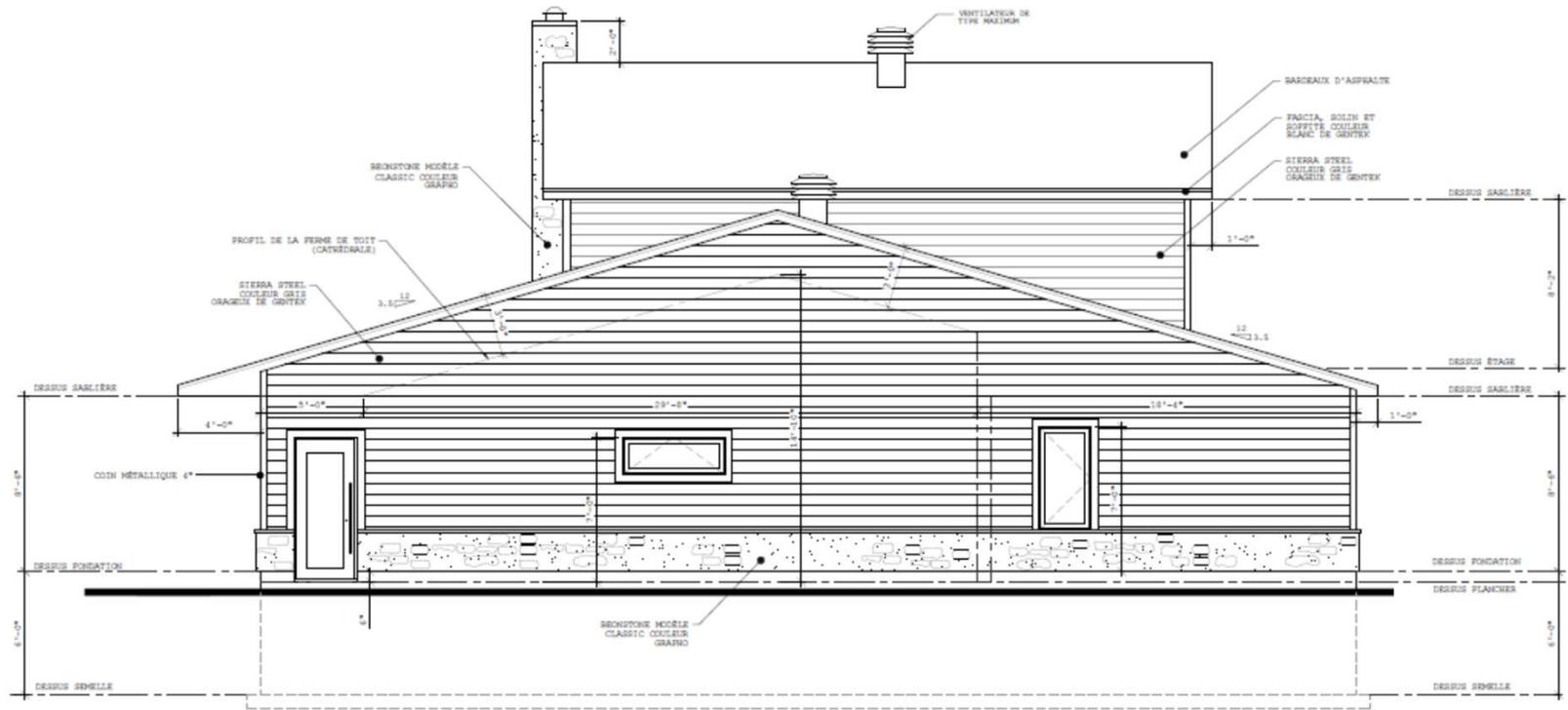


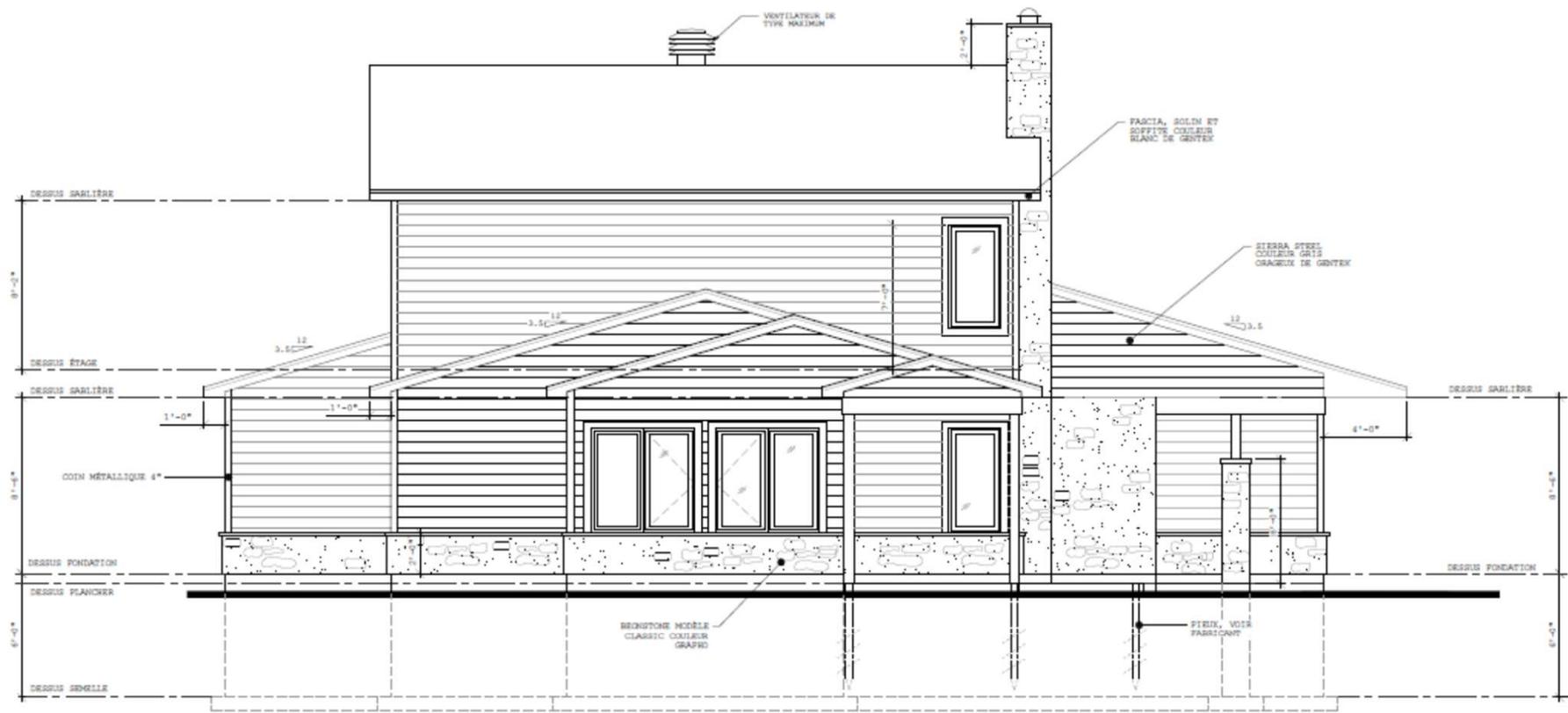
418.955.7546  
info@lasevearchitecture.com

PROJET: #221-01 MARCOTTE / LACHANCE  
ADRESSE: 1244 RUE DE MARION, ANCIENNE LORETTE  
TEL: 418-571-9867



DESCRIPTION: ÉLÉVATION ARRIÈRE  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"  
DATE: 2021-09-22





## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

### DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2021

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<b>- Rémunération</b>			<b>395 135.58 \$</b>
<b>Remises</b>			
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C 46391	528.04 \$	
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 46420	2 196.84 \$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 46421	729.90 \$	
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C 46440	264.02 \$	
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	A 46798	20 635.29 \$	
Retraite Québec Secteur Public	D Direct	2 926.42 \$	
Fonds de solidarité FTQ	D Direct	320.00 \$	
Desjardins Sécurité Financière	D Direct	47 545.45 \$	
<b>Total de la rémunération et des remises</b>			<b>75 145.96 \$</b>
			<b>470 281.54 \$</b>
<b>- Biens et services</b>			
Communauté Métropolitaine de Québec	A 45812	28 926.67 \$	
Ville de Québec	C 45833	4 087 326.00 \$	
Meridian OneCap Crédit Corporation	C 46350	351.89 \$	
Toshiba	C 46351	258.64 \$	
Xerox Canada Ltée	C 46352	60.07 \$	
9416-5149 Québec inc.	C 46353	95.93 \$	
Accair inc.	C 46354	1 376.83 \$	
Accomodation ChaLou inc.	C 46355	2 683.24 \$	
Alexandre Francoeur	C 46356	1 471.68 \$	
ARC	C 46358	412.74 \$	
ARLPH de la Capitale-Nationale	C 46359	360.00 \$	
Chabot Cédric	C 46360	1 000.00 \$	
Chevaliers de Colomb Conseil 4246	C 46361	2 400.00 \$	
Danick Drolet	C 46364	325.00 \$	
Danièle Roy	C 46365	154.05 \$	
David Philibert-Morrisette	C 46366	325.00 \$	
Desjardins Ford Ste-Foy	C 46370	1 729.96 \$	
Distribution 2020	C 46371	35.78 \$	
Enseignes Dumas	C 46373	4 502.42 \$	
Éric Rousseau	C 46374	1 400.00 \$	
Federal Express Canada Corporation	C 46375	15.24 \$	
Filtration L.A.B.	C 46376	1 229.27 \$	
François Boulianne	C 46377	899.94 \$	
GAIA	C 46378	11 283.81 \$	
Grand & Toy	C 46379	462.43 \$	
Groupe de Sécurité Garda SENC	C 46380	10 859.11 \$	
Groupe ETR	C 46381	12 029.04 \$	
Groupe Perspective (Québec) inc.	C 46382	1 897.09 \$	
Groupe Randolph Inc.	C 46383	2 299.50 \$	
Hatem+D Web inc.	C 46384	745.90 \$	
Isabelle Saillant	C 46385	88.05 \$	
Jardin Hamel inc.	C 46386	57.49 \$	
Jérôme Dion	C 46387	300.00 \$	
Josiane Labrecque	C 46389	96.32 \$	
La Corne d'Abondance	C 46392	55.34 \$	
La Génératrice inc.	C 46393	2 184.53 \$	
Lepointdevente.com inc.	C 46394	2 205.22 \$	
Les Anges Gardiens	C 46395	837.74 \$	
Les Tours du Vieux-Québec	C 46397	1 839.60 \$	
Linde Canada inc.	C 46398	20.64 \$	
MACA inc.	C 46399	1 638.39 \$	
Maison des jeunes Le Repère	C 46400	650.00 \$	
Martin Vézina	C 46401	147.72 \$	
MIRO PM	C 46402	73.58 \$	
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	C 46403	109.23 \$	
Productions Hugues Pomerleau inc.	C 46405	8 220.71 \$	
Purolator inc.	C 46406	113.92 \$	
Rayon de soleil	C 46407	250.00 \$	
Réal Touzin	C 46408	352.00 \$	
Ronald Sylvain	C 46409	4 024.13 \$	
Samuel Larouche	C 46410	24.11 \$	
Sandrine Gauthier-Brown	C 46411	80.00 \$	
Sani-John inc.	C 46412	1 850.90 \$	
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	C 46413	1 059.04 \$	

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021**

**DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2021**

Serge Berthelot	C 46414	281.24 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 46415	40.24 \$
Société de sauvetage	C 46417	2 319.00 \$
SPA de Québec	C 46418	2 820.00 \$
UAP INC.	C 46423	39.74 \$
Accair inc.	C 46424	127.62 \$
Alco Prevention Canada inc.	C 46425	43.19 \$
Asphalte Lagacé Itée	C 46426	239.31 \$
Bergor	C 46427	2 048.25 \$
Boulet Dépôt	C 46428	1 150.66 \$
Carrières Québec inc.	C 46429	2 353.10 \$
Ciment Québec inc.	C 46430	1 807.99 \$
Côté Fleury inc.	C 46431	26.95 \$
Cummins Canada ULC	C 46432	175.74 \$
Dominique Paquet inc.	C 46433	1 017.52 \$
Énergie Valero inc.	C 46434	16 113.56 \$
ETC Protech inc.	C 46435	22.14 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	C 46436	672.60 \$
Hydralis inc.	C 46438	946.93 \$
J.S.R. Enr.	C 46439	2 765.42 \$
La Revanche	C 46441	62.93 \$
Led Concept inc.	C 46442	546.13 \$
Librairie Pantoute	C 46443	1 847.59 \$
Linde Canada inc.	C 46444	377.18 \$
Lumisolution inc.	C 46445	223.98 \$
Marius Garon inc.	C 46446	64.24 \$
MédiaQMI inc.	C 46447	945.96 \$
Messer Canada inc., 15687	C 46448	894.18 \$
Ministre des Finances	C 46449	268.53 \$
Rabais Campus	C 46450	940.19 \$
Richard & Cie inc.	C 46451	631.82 \$
Sablière A.D. Roy inc.	C 46452	856.56 \$
Scierie Mobile Gilbert inc.	C 46453	68.21 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 46454	195.99 \$
Solutions Maleo inc.	C 46455	2 893.21 \$
Spaenaur	C 46456	172.18 \$
Thomson Reuters Canada	C 46458	72.45 \$
Vanessa Dallaire	C 46459	125.58 \$
Vigile Sécurité inc.	C 46460	887.17 \$
Ma Pâtisserie	C 46462	490.00 \$
Ville de Québec	C 46464	117 650.99 \$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A 46771	689.85 \$
9268146 Canada inc.	A 46772	1 916.24 \$
Action-Habitation	A 46773	1 906.28 \$
Antoine St-Pierre	A 46774	661.11 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 46775	1 955.68 \$
Bruno Beaulieu	A 46776	352.00 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	A 46778	498.28 \$
Graphica Impression inc.	A 46780	45.32 \$
JM Rouleau	A 46781	1 776.36 \$
Les copies de la Capitale inc.	A 46783	145.82 \$
LSM	A 46784	48 576.95 \$
Métal Léger L & V	A 46785	287.44 \$
Métro Média / 10684210 Canada inc.	A 46786	1 944.98 \$
Newtec Électricité inc.	A 46787	139.70 \$
Novexco inc.	A 46788	361.87 \$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A 46789	6 403.59 \$
Pièce d'Auto Alain Côté	A 46790	1 441.15 \$
Pierre Dancause	A 46791	1 500.00 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 46792	51.68 \$
Posimage inc.	A 46793	3 197.46 \$
Publicité impact réac inc.	A 46794	234.49 \$
Sani Bleu	A 46795	183.96 \$
Sani-Terre environnement inc.	A 46796	7 318.71 \$
Sciences en Folie Québec	A 46797	826.33 \$
Union des Municipalités du Québec	A 46800	1 135.10 \$
Atelier de reliure G	A 46838	1 251.76 \$

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021**

**DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2021**

Canac	A	46839	593.62 \$	
Centre d'appel STP	A	46840	159.36 \$	
Citron Hygiène LP	A	46841	161.12 \$	
Contrôles AC	A	46842	1 028.46 \$	
Cubex Limited	A	46843	1 178.09 \$	
Équipements Plannord ltée	A	46844	1 227.67 \$	
Graphica Impression inc.	A	46846	62.93 \$	
Groupe Archambault Inc.	A	46847	337.35 \$	
Hydraulique JL	A	46848	760.04 \$	
Javel Bois-Francs inc.	A	46849	325.96 \$	
JM Rouleau	A	46850	172.46 \$	
Laboratoire Hygienex inc.	A	46851	368.48 \$	
Le Groupe Agritex inc.	A	46853	17.86 \$	
Le Groupe Sports-Inter Plus	A	46854	1 074.50 \$	
Les Entreprises Kar-Bat inc.	A	46855	648.46 \$	
Les Entreprises Mario Laroche inc.	A	46856	162.08 \$	
Librairie La Liberté inc.	A	46857	2 235.58 \$	
Librairie Renaud-Bray	A	46858	3 266.67 \$	
Location Camp Forestier R.L. inc.	A	46859	747.34 \$	
Logigram	A	46860	204.66 \$	
LTP Location	A	46861	431.16 \$	
Macpek inc.	A	46862	129.95 \$	
Maheu & Maheu	A	46863	132.65 \$	
Newtec Électricité inc.	A	46864	1 145.01 \$	
Novexco inc.	A	46865	159.74 \$	
P.R. Distribution inc.	A	46866	1 636.75 \$	
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	46867	139.70 \$	
Pièce d'Auto Alain Côté	A	46868	383.09 \$	
Pneus Belisle Québec inc.	A	46869	88.36 \$	
Posimage inc.	A	46870	883.01 \$	
Quincaillerie Gauvin inc.	A	46871	85.92 \$	
Réal Huot inc.	A	46872	331.99 \$	
Sani Bleu	A	46873	1 201.49 \$	
Sani-Fontaines inc.	A	46874	97.73 \$	
Services Matrec inc.	A	46875	385.58 \$	
SP Médical inc	A	46876	909.75 \$	
Tenaquip limited	A	46877	642.01 \$	
Toromont Cat (Québec)	A	46879	173.66 \$	
Vitrierie Global	A	46880	37.53 \$	
Würth Canada limitée	A	46881	536.88 \$	
La Capitale en Fête	A	46882	4 236.83 \$	
Productions Hugues Pomerleau inc.	A	46886	2 012.06 \$	
Énergir	D	Direct	1 827.80 \$	
Vidéotron	D	Direct	908.00 \$	
Hydro-Québec	D	Direct	32 025.05 \$	
Acceo transphere	D	Direct	362.98 \$	
Bell Canada	D	Direct	40.46 \$	
Visa Desjardins	D	Direct	10 320.58 \$	
Home Depot	D	Direct	240.78 \$	
Frais de banque	D	Direct	2 823.49 \$	
<b>Total des biens et services</b>				<b>4 532 286.95 \$</b>
<b>- Frais de financement et remboursement de capital</b>				
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-CB-2/émission du 10 mars 2020	D	Direct	1 188.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-CC-0/émission du 10 mars 2020	D	Direct	1 215.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-CD-8/émission du 10 mars 2020	D	Direct	1 242.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-CE-6/émission du 10 mars 2020	D	Direct	25 123.00 \$	
<b>Total des frais de financement et remboursement de capital</b>				<b>28 768.00 \$</b>
<b>Total des activités de fonctionnement</b>				<b>5 031 336.49 \$</b>

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021**

**DÉPENSES PAYÉES EN SEPTEMBRE 2021**

**REMBOURSEMENTS**

Inscriptions activités des loisirs	D Direct	513.50 \$	
Inscriptions activités des loisirs	C Chèque	1 616.10 \$	
Programme PAD - SHQ	C 46357	16 000.00 \$	
<b>Dépôt de garantie</b>			
Construction Y. Bouchard inc.	C 46363	10 248.00 \$	

**Total des remboursements**

**28 377.60 \$**

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

**IMMOBILISATIONS**

2019-13 **Plan d'intervention - PGAM**

Tetra Tech QI inc.	A 46799	5 427.65 \$	
Tetra Tech QI inc.	A 46878	3 877.17 \$	

2019-21 **FIMEAU**

Excavations Lafontaine inc.	A 46779	127 545.90 \$	
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 46782	464.50 \$	

2020-20 **Réfection rue Notre-Dame - phase 2**

Hydralis inc.	C 46461	3 678.49 \$	
Sani-Orléans inc.	C 46463	1 762.00 \$	
Construction & Pavage Portneuf inc	A 46777	845 207.68 \$	
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 46782	14 317.84 \$	
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 46852	18 439.12 \$	
Newtec Électricité inc.	A 46864	4 225.74 \$	

2020-30 **Parc de la Rigolade**

Les Entreprises P.N.P. Inc	C 46396	5 665.96 \$	
----------------------------	---------	-------------	--

2020-31 **Terrains de baseball 2 et 3**

SGTR inc.	C 46416	3 380.27 \$	
-----------	---------	-------------	--

2021-16 **Sentier - rue de l'Espérance**

Les Entreprises P.N.P. Inc	C 46396	2 874.38 \$	
----------------------------	---------	-------------	--

2021-17 **Logiciel - gestion documentaire**

Chuck & Co. Transformation numérique	C 46362	1 782.11 \$	
--------------------------------------	---------	-------------	--

2021-19 **Prolongement conduite pluviale - rue des Patriotes**

Groupe Synergis	C 46437	1 667.14 \$	
-----------------	---------	-------------	--

2021-28 **Escalier - sentier MTQ**

Stantec Expert-conseils ltée	C 46457	2 388.10 \$	
Geniarp inc.	A 46845	1 517.67 \$	

2021-32 **Trottoir sur le pont de la rue St-Jean-Baptiste**

Stantec Expert-conseils ltée	C 46457	5 677.60 \$	
------------------------------	---------	-------------	--

**Total des activités d'investissement**

**1 049 899.32 \$**

**Total**

**6 109 613.41 \$**

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 352-2020 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, CGA, OMA  
Trésorière

Date : 1er octobre 2021